

# niort agglo

Agglomération du Niortais

---

## RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2023

---



# PREAMBULE



Le 10 février 2020, Niort Agglo a adopté son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ce document stratégique et opérationnel permet, à l'échelle géographique du territoire, d'asseoir une stratégie : engager le territoire dans une trajectoire bas carbone pour atteindre la neutralité carbone en 2050, à l'image de la loi énergie – climat promulguée fin 2019.

La notion de développement durable ne pouvant être réduite aux problématiques environnementales, ce rapport 2023 du développement durable répertorie également les actions en faveur de l'économie et de l'humain, selon les compétences et politiques publiques exercées par Niort Agglo. Il s'attache également à présenter les nouvelles actions initiées durant l'année 2023.

Ainsi, Niort Agglo porte et anime de nombreuses actions autour des enjeux du développement durable.

## Prise en compte des Objectifs de Développement durable (ODD)

Les ODD ont été adoptés en 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies dans le cadre de l'Agenda 2030. Ils constituent le nouveau cadre de référence du développement durable soutenu par la France.



## RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2023

### PARTIE 1 Les programmes politiques et actions communautaires en matière de Développement Durable

Les politiques de planification de Niort Agglo

p.5

Niort Agglo agit pour la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique

p.12

Niort Agglo agit pour la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles

p.29

Niort Agglo agit pour l'épanouissement des citoyens

p.40

Niort Agglo agit pour la cohésion sociale entre les territoires et les générations

p.44

Niort Agglo agit en faveur des modes de production et de consommation responsable

p.50

### PARTIE 2 Fonctionnement et organisation au regard du Développement Durable

Mobilisation des agents et des services autour du Développement Durable

p.57

Intégration du Développement Durable dans le fonctionnement de Niort Agglo

p.59

### PARTIE 3 Mobilisation du territoire et partage des enjeux du Développement Durable

Le travail en réseau avec les communes

p.67

Le travail en partenariat avec les acteurs socio-économiques du territoire

p.69

La mobilisation des citoyens

p.70

# niort agglo

Agglomération du Niortais

## PARTIE 1

### LES PROGRAMMES, POLITIQUES ET ACTIONS COMMUNAUTAIRES AU REGARD DES FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

# 1. LES POLITIQUES DE PLANIFICATION DE NIORT AGGLO

## 1.1. Le PLUi-D en cours d’instruction

Le Plan local d’urbanisme intercommunal et déplacements (PLUiD) va se substituer à l’ensemble des PLU, POS et Cartes des communes du territoire.

**Les grandes orientations de développement du territoire définies dans le SCoT vont donc être traduites dans le PLUi-D de l’Agglomération.**

Le 27 mars 2023, le projet de PLUi-D a été arrêté, en intégrant des dispositions favorisant la transition écologique notamment :

- \* les dispositions générales des OAP Habitat, Economie, Equipement ;
- \* la réalisation d’une OAP Trame Verte et Bleue ;
- \* la mise en place de règles spécifiques dans le règlement écrit de type coefficient de biotope, et de règles favorisant le développement de la production énergétique ;
- \* le règlement graphique de chaque commune, reprenant tous les inventaires (zones humides, inondables, bois et haies, patrimoine bâti...) et les protégeant ;
- \* un plan d’actions Mobilités (POA Déplacements) et une OAP Déplacements ;
- \* etc ...

Courant 2023, le PLUiD se trouve en phase de validation, en vue de son approbation début 2024, après notification aux communes et institutionnels, (mars-juillet 2023), puis enquête publique du 4 septembre au 5 octobre 2023.

### Exemple de recensement et protection des éléments de patrimoine et de paysage dans le cadre du PLUi-D :

La protection des éléments de paysage bâtis et non-bâtis et leur réglementation au titre du PLUi-D permettent de préserver et mettre en valeur les composantes patrimoniales du territoire participant activement à la qualité du cadre de vie des habitants et à la richesse écologique et paysagère de Niort Agglo.



Cela renforce la place de la nature, de l'eau et du paysage, à la fois en favorisant l'amélioration du cadre de vie de l'Homme, mais également en développant un milieu de qualité pour les espèces végétales et animales.

Au total, ce sont près de 2 620 éléments de patrimoine bâti qui sont repérés et protégés au titre du L. 151-19 du Code de l'Urbanisme.



Le patrimoine bâti préservé est principalement :

- Le patrimoine bâti remarquable non protégé ;
- Le patrimoine vernaculaire ou « petit patrimoine » : lavoir, fontaine, calvaire, chapelle, dont 218 cimetières familiaux protestants... ;
- Les murets patrimoniaux et d'intérêt.

Pour les éléments de paysage protégés :

- 346 arbres remarquables identifiés et protégés au titre du L. 151-23 du CU
- 4 782 kilomètres de haies et d'arbres identifiés et protégés au titre des L. 113-1 et L. 151-23 du Code de l'urbanisme ;
- 4 860 hectares de surfaces naturelles identifiés et protégés au titre des L. 113-1 et L. 151-23 du CU et du Code Forestier.

## 1.2. Le nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH 2022-2027)

Dans le cadre d'une conjoncture immobilière, économique et bancaire toujours aussi fluctuante depuis le COVID-19, le nouveau PLH pour la période 2022-2027 a pris en considération les objectifs poursuivis par les documents stratégiques communautaires (SCoT, PCAET et PLUi-D en cours d'élaboration), notamment la recherche d'une sobriété :

- Foncière, avec la lutte contre l'étalement urbain et la densification des enveloppes urbaines ;
- Énergétique, avec l'amélioration de la qualité thermique et de la performance énergétique des logements existants, ainsi que la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

A ce titre, il identifie comme enjeux principaux :

- La mobilisation et la requalification du bâti, du tissu urbain des centres-bourgs, centres anciens et centre-ville de Niort afin d'accroître l'attractivité des communes et de leur cadre de vie ;



- La contribution de la politique de l'habitat pour assurer la transition écologique.

Le PLH anime et coordonne donc différentes instances et/ou dispositifs opérationnels favorisant :

- Le réinvestissement du parc de logements anciens privés et communaux dans le cadre :
  - o Du nouveau Programme d'Intérêt Général (PIG) 2023-2028 sur les 40 communes du territoire ;
  - o De la nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Renouvellement Urbain (RU) 2023-2028 sur la commune de Niort, avec notamment un important volet « Copropriétés dégradées ».
- L'amélioration de la qualité des projets en confortant l'identité urbaine, architecturale et paysagère des communes, dans le cadre de la nouvelle « Commission Stratégie territoriale et Habitat social » ;
- L'achat d'un premier logement (ancien ou neuf) dans le cadre du PTZ CAN ;
- Le développement qualitatif de l'offre locative sociale dans le cadre d'un soutien financier communautaire et communal accordé sous conditions (notamment de critères énergétiques).

### 1.3. Le Plan Climat Air Energie Territorial



Adopté le 10 février 2020 avec la volonté **d'engager le territoire dans une trajectoire bas carbone pour atteindre la neutralité carbone en 2050**, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Niort Agglo arrive à mi-parcours.

Au premier semestre 2023, les COPIL ont été montés avec les parties prenantes du territoire.

Ainsi, avec les élus de Niort Agglo, étaient représentées pour travailler le COPIL :

- De l'axe 1, des grands employeurs du territoire (COVEA, MACIF, Centre hospitalier, SIEDS), les gestionnaires de réseaux (ENEDIS, GEREDIS, GRDF), des chambres consulaires (CCI, Chambre d'agriculture), des institutionnels (PNR, ADEME, DDT79), ou associatifs (CRER), en plus des collègues des différentes directions de Niort Agglo.
- De l'axe 2, dédié aux mobilités, réunissant le Région Nouvelle Aquitaine, Transdev Tanlib NA, de grands employeurs (MAIF, MACIF, ...) avec les services de l'Etat (DDT79), le gestionnaire de réseau GRDF, ou encore des énergéticiens (SEOLIS et SIEDS), en supplément de la direction « Transports et mobilités » de Niort Agglo.
- De l'axe 3, réunissant la FFB79, la CAPEB79, le Conseil Départemental 79, l'ADIL79, le CRER, le SIEDS, la SEMIE, l'ADEME, la DDT79, ainsi que les



services internes concernés par cette problématique (habitat, conduite d'opérations, gestion du patrimoine, ...)

- De l'axe 4, la Chambre d'agriculture, permettant de réunir le CIVAM du Marais mouillé, le Conseil Départemental 79, le PNR du Marais poitevin, ainsi que les services concernés par cette problématique (agriculture / tourisme, protection de la ressource en eau, ...).

**La dimension territoriale du PCAET est ainsi pleinement exprimée.** En effet, le PCAET va au-delà des simples compétences et politiques publiques de Niort Agglo, et en ce sens, la collectivité joue un rôle central pour coordonner les actions locales.

Le degré d'avancement du PCAET peut être résumé ainsi :

Axe	Avancement lors du 1 <sup>er</sup> Comité de suivi	Avancement lors du 2 <sup>e</sup> Comité de suivi	Avancement lors des COPIL 2022	Avancement lors des COPIL 2023
<b>Axe 1 :</b> VERS UNE AGGLOMERATION INTEGREE A SON ENVIRONNEMENT, RESPONSABLE DE SES CHOIX DE DEVELOPPEMENT ET ENGAGEE DANS LA PRODUCTION DES ENR	7 %	21 %	30 %	44 %
<b>Axe 2 :</b> VERS LE DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE ALTERNATIVE DE MOBILITES A FAIBLE EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE	24 %	35 %	36 %	51 %
<b>Axe 3 :</b> VERS UNE SOBRIETE ENERGETIQUE DANS L'HABITAT ET DES BATIMENTS A FAIBLE DEPENDANCE EN ENERGIE CARBONEE	9 %	17 %	22 %	28 %
<b>Axe 4 :</b> VERS UNE AGRICULTURE PERENNE ET DE PROXIMITE	5 %	5 %	12 %	38 %

## 1.4. Le Projet Alimentaire Territorial

Ça bouge du côté du Projet Alimentaire Territorial 2021-2027 : bon nombre d'actions sont lancées pour relocaliser l'agriculture et l'alimentation !

Parce qu'agir en faveur du climat passe notamment par l'assiette, en choisissant des produits locaux et en circuits courts ; et parce que décarboner,





c'est aussi accompagner la transition de notre modèle agricole, les élus ont souhaité emmener la profession agricole, les associations et les citoyens dans une démarche de relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation, grâce à la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial.

Aujourd'hui, ce sont 19 actions concrètes qui sont déployées sur l'ensemble du territoire de Niort Agglo et du Haut Val de Sèvre.

#### Faire évoluer les pratiques agricoles, c'est encourager nos agriculteurs :

A l'été 2023 a été lancée avec le Service des Eaux de Niort Agglo, le Haut Val de Sèvre, le SERTAD et le SECO une étude pour envisager le déploiement d'un label de type Terres de Sources pour protéger la ressource en eau et valoriser les agriculteurs qui s'y engagent.

Afin d'accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs, Niort Agglo réfléchit à la création d'espaces-test agricoles pour permettre aux porteurs de projet de s'essayer au métier dans un cadre sécurisé.

En automne 2023 se tiendra la restitution de l'étude d'identification du foncier adapté à la mise en œuvre d'espaces-test que Niort Agglo a confiée à la CIAP Champs du Partage / Terres de Liens et à la Chambre interdépartementale d'agriculture Charente - Maritime Deux-Sèvres.



#### Bien manger, c'est aussi à l'école, à l'hôpital ou en entreprise :

Cet hiver, un rendez-vous de plus du club restauration collective sera organisé par Niort Agglo et le Haut Val de Sèvre. L'objectif de ces temps d'échanges réguliers : faire se rencontrer les chefs de cuisine du territoire pour un partage de conseils sur les approvisionnements locaux notamment.

## 1.5. La Feuille de route Economie sociale et solidaire et Innovation Sociale 2023-2026

Niort Agglo, territoire de référence Economie sociale et solidaire (ESS) reconnu depuis de nombreuses années au niveau national, a proposé en février 2021 d'amplifier son action sur ce volet, dans la complémentarité de ses autres schémas de développement, et définir précisément les axes d'intervention et chantiers de travail à ouvrir pour les prochaines années.

A cet effet, depuis deux ans, a été engagé un processus visant à mobiliser le territoire (communes, élus, techniciens, entreprises, institutions...) sur la définition d'une feuille de route ESS afin d'impulser une nouvelle dynamique





territoriale avec les acteurs et définir précisément les axes d'intervention et chantiers de travail à ouvrir pour les prochaines années.



Adoptée le 29 juin 2023, avec l'ambition d'appuyer la transition énergétique, sociale, sociétale et environnementale du territoire et de s'inscrire dans les différents enjeux de politiques publiques et feuilles de route de la Communauté d'Agglomération du Niortais, la feuille de route ESS et Innovation Sociale s'articule autour de 3 piliers, chacun décliné en axes opérationnels sur la période 2023-2026, étant précisé que certaines actions sont le prolongement d'expérimentations déjà engagées sur 2021 et 2022.



**Développer et promouvoir l'entrepreneuriat social et solidaire**



**Apporter des réponses concrètes aux défis du territoire en soutenant l'innovation sociale**



**Tendre vers un territoire de référence, responsable et durable**

Confirmé par la consultation des acteurs dans le cadre du diagnostic et l'analyse des initiatives innovantes récentes sur le territoire, et afin de s'inscrire dans les différents enjeux de politiques publiques et feuilles de route du territoire Niortais sur cette période, les actions et soutiens sur 4 domaines d'intervention que sont l'économie circulaire, l'alimentation durable, la logistique zéro carbone et le tourisme avec comme fil conducteur la cohésion et l'équité territoriale seront priorisés.

## 1.6. Le programme « Petites Villes de demain » pour la commune de Mauzé-sur-le-Mignon

Depuis 2021 Mauzé-sur-le-Mignon est engagée dans le Programme « Petites villes de demain » qui vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000



habitants, et leur intercommunalité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Niort Agglo accompagne la commune à travers le recrutement d'une cheffe de projet depuis septembre 2021.

L'année 2023 a été marquée par la fin d'études stratégiques et la signature de l'Opération de Revitalisation du Territoires (ORT) le 5 juin dernier.

Les axes stratégiques retenus pour la commune sont les suivants :

- Faire revivre le centre-bourg notamment en aménageant les secteurs de la gare, de l'église, en soutenant le tissu économique et en incitant à la rénovation des logements anciens ;
- Reconnecter les polarités, en développant la perméabilité du tissu urbain et encouragement aux pratiques de déplacements doux, mais également en renforçant l'attractivité de la commune et la transition paysagère de ses entrées de bourg ;
- Affirmer l'identité paysagère en s'inscrivant dans la cohérence territoriale du Parc Naturel Régional du Marais poitevin, notamment en aménageant le port pour en faire un lieu d'animation relié aux circuits touristiques.

## 2. NIORT AGGLO AGIT POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE ET LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

### 2.1. La réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air dans le cadre des transports

#### 2.1.1. Les transports alternatifs

##### Les vélos à assistance électrique



La flotte de vélos à assistance électrique (VAE) est cette année portée à 1200 unités.

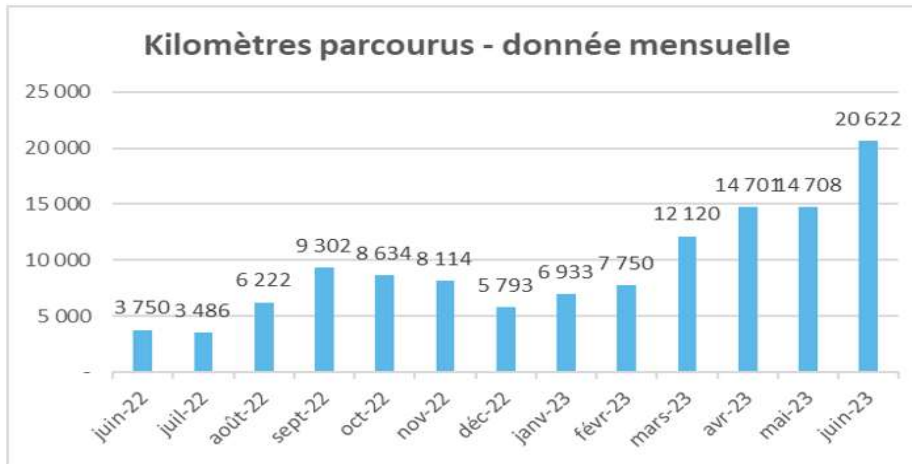


	En juin 2020	En juin 2021	En juin 2022	En juin 2023	Evolution depuis 2020
Cumul des kilomètres parcourus depuis 10/2017	332 690	677 892	1 406 924	2 051 664	+ 517 %
Nombre de personnes ayant testé un VAE	990	1497	2 094	2 836	+ 186 %
Nombre de personnes ayant pris un abonnement mensuel	109	236	365	488	+ 348 %
Nombre de personnes ayant pris un abonnement annuel	288	515	664	945	+ 228 %

##### Les vélos en libre-service 100% électriques

Au 30 juin dernier, 142 742 km ont été parcourus en cumul. En effet, avec la mise en œuvre de nouvelles stations dédiées au VLS (Villon, ...), il est constaté un véritable engouement pour la pratique du VLS comme le témoigne le graphique ci-dessous.





De nouvelles stations, prochainement déployées, vont encore renforcer l’attractivité de la population pour ce mode de déplacement vertueux.

### Les vélos cargo

En mars 2021 a été créée une offre expérimentale d’essai gratuit de vélos cargos pendant un mois. Les premiers retours sont encourageants.

	En juin 2021	En juin 2022	En juin 2023	Evolution depuis 2021
Cumul des kilomètres parcourus depuis 03/2021	955	4524	7098	+ 643 %
Nombre de personnes ayant testé un vélo cargo (cumul)	8	40	71	+ 788 %
Nombre de personnes en attente (test offre)	22	34	42	+ 9 %

### Les trottinettes électriques

A l’identique du dispositif en place pour les VAE, Niort Agglo organise, depuis 2021, un système de location payante pour les trottinettes électriques.

Les étudiants peuvent également bénéficier d’une offre très avantageuse pour louer une trottinette électrique.



	En juin 2021	En juin 2022	En juin 2023	Evolution depuis 2021
Cumul des kilomètres parcourus depuis 01/2020	2 727	6 113	10 008	+ 267 %
Nombre de personnes ayant testé une trottinette électrique (cumul)	35	62	69	+ 97 %

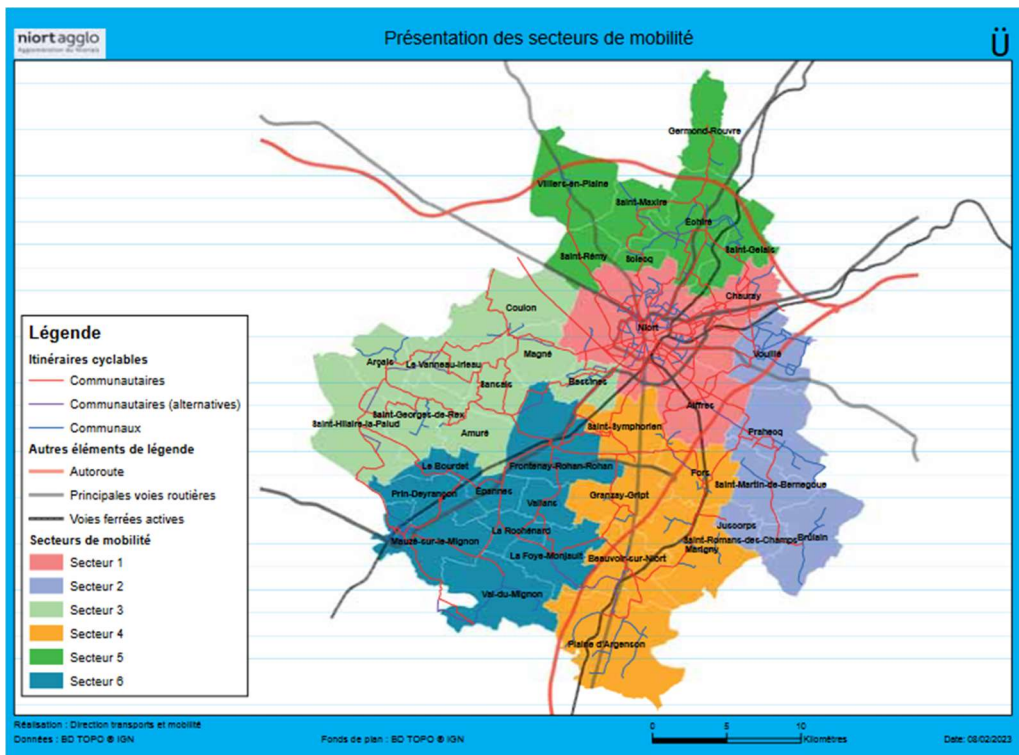
## 2.1.2. Les projets d'aménagement

### Le schéma directeur cyclable



Le Schéma directeur cyclable a été adopté en Conseil d'Agglomération du 27 mars 2023 avec pour objectif :

- ☞ La création de 190 km d'infrastructures nouvelles,
- ☞ Permettant l'ouverture de 450 km d'itinéraires cyclables sécurisés à terme.



Une délibération a permis en juin dernier de clarifier les modalités d'actions opérationnelles, suite à un retour de la Préfecture sur ce sujet. La

programmation du schéma directeur cyclable est en cours de finalisation avec les communes, afin de pouvoir proposer fin 2023 un plan pluriannuel d'investissement.

### Les aménagements cyclables dans les zones d'activité économiques

En 2023, différents aménagements cyclables sont mis en œuvre sur les zones d'activités économiques gérées par Niort Agglo :



Lieu	Type d'aménagement	Linéaire
ZAE La Garenne - Niort	Aménagement d'une continuité cyclable (création d'une bande cyclable unidirectionnelle)	830ml
ZAC Terre de sports - Niort	Aménagement d'une continuité cyclable (voie verte) de la rue de l'aérodrome vers la rue Charles Darwin	420ml
ZA Mendès-France - Niort, rue Gutenberg	Aménagement d'une continuité cyclable (bande cyclable sur chaussée ouest)	350 ml
ZAE Le Luc les Carreaux – Echiré, rue du Puits Japie	Aménagement d'une continuité cyclable (piste cyclable unidirectionnelle)	600ml

### Les parkings relais (P+R) en entrée de pôle urbain

85 % des emplois de la CAN se situent sur le pôle urbain (Niort, Bessines, Chauray). Aussi, il est extrêmement pertinent de disposer de P+R, encore appelées aires multimodales, en entrée de pôle urbain pour stationner son véhicule et parcourir les derniers kilomètres en transport collectif, voire à vélo.

En effet, le projet des P+R, implantés aux principales entrées du pôle urbain, vise le développement de l'intermodalité sous toutes ses formes (voiture/bus,





vélo/bus, voiture/marche, etc.) Au global, 8 P+R sont envisagés en entrée de pôle urbain.

Après la première phase de déploiement sur trois sites en 2020 (Cassin à Aiffres, Espace Ouest et Darwin (Acclameur) à Niort), 2023 est marquée par la livraison de deux parkings relais supplémentaires : **Espérance et Maisons rouges (Niort).**

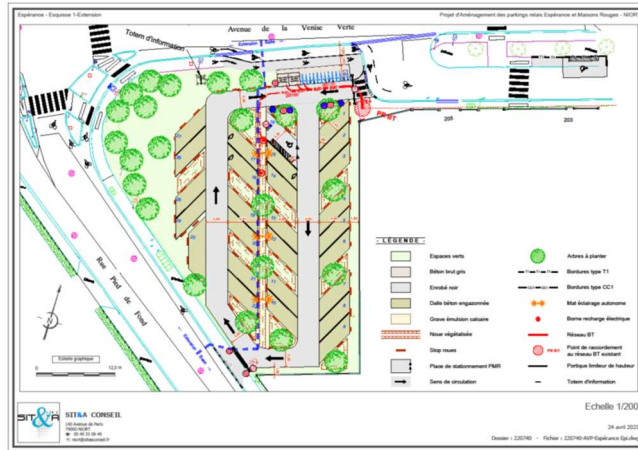
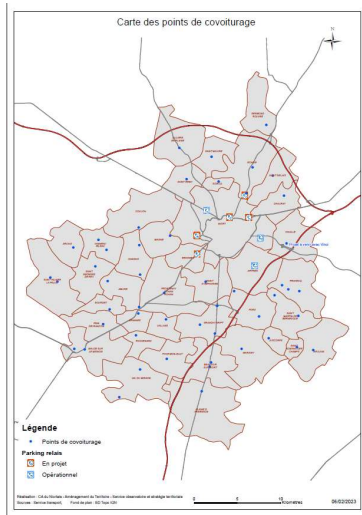


Schéma d'implantation P+R Espérance

D'autres P+R sont en projet :

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Avenue de la Rochelle, Bessines ;</li> <li>◆ Niort collège Pierre et Marie Curie ;</li> <li>◆ Avenue St-Jean d'Angély (projet à définir).</li> </ul>	<p>2024/2025</p>
---	------------------

### Les points de co-voiturage



Après l'installation des 9 premiers points de covoiturage en 2021, une seconde phase a permis en juillet 2022 l'installation de 16 nouveaux points. La troisième phase a permis de mettre en œuvre de nouveaux points de co-voiturage.

**Ainsi, depuis février 2023, le nombre de points de co-voiturage a été porté à 50 sur le territoire, tous répertoriés sur le site de**

**covoiturage TanLib ainsi que sur l'Observatoire national du covoiturage.**



### 2.1.3. Les transports en commun

#### La ligne express entreprise : création d'un nouveau service en septembre 2022

Suite à une expérimentation lancée en septembre 2022 pour les actifs travaillant sur Chauray, une nouvelle ligne de car TANLIB Express en correspondance avec les lignes de TER a été confirmée. En effet, la fréquentation de cette nouvelle ligne ne cesse de s'accroître depuis son ouverture. **Ainsi, entre janvier et juin 2023, 11 180 voyages ont été réalisés sur cette nouvelle ligne.**

#### La conversion énergétique de la flotte de bus

Le programme d'investissements 2022-2027 de Niort Agglo pour la décarbonation des mobilités est entré dans sa phase opérationnelle en mai dernier lors de l'inauguration de la première tranche de la station bioGNV et du lancement des 5 premiers bus BioGNV, préfigurant le nouveau



centre d'exploitation qui sera entièrement opérationnel fin 2025-début 2026.

Cette première tranche de la station permettra d'alimenter 20 à 25 bus à l'horizon 2025. Dès juillet de cette année, 5 véhicules sont venus compléter la flotte mise en service en mai, portant ainsi à 10 la flotte de véhicules BioGNV en circulation.

Ces 10 nouveaux véhicules (9 bus standards et 1 bus articulé) sont tous dotés d'une technologie innovante d'hybridation légère (mildhybrid) qui permettra de réduire de 10 % les consommations par rapport aux bus GNV classiques.

Au-delà du BioGNV, Niort Agglo dispose de 6 véhicules électriques actuellement en circulation sur le réseau, sous la forme de 4 navettes de centre-ville et de deux bus gabarit réduit desservant les secteurs difficilement circulables.

**Depuis le début de l'année 2023, 86 542 km ont été parcourus entre janvier et juin 2023 par les 6 véhicules électriques et près de 34 751 km par les 5 véhicules BioGNV.**

## Le pôle décarboné des transports

Le démarrage des travaux du futur centre d'exploitation bas carbone du réseau TANLIB a eu lieu au second semestre 2023. Ce projet, très ambitieux en matière d'environnement



pour un centre

d'exploitation de bus, sera bâti sur le site de l'actuel dépôt. Dans un objectif de sobriété foncière, le projet prévoit donc une phase de déconstruction de tous les bâtiments du site et de regrouper en construisant à neuf l'ensemble des fonctions à savoir les bâtiments administratif, d'exploitation et de maintenance pour une surface totale de 2 414 m<sup>2</sup>. L'ensemble des espaces extérieurs seront repensés pour optimiser les différents flux et laisser une place importante au végétal. Cette opération soumise à la RE2020 se veut exemplaire et sera réalisée avec l'objectif de répondre aux exigences de performances E3/C1.

La performance thermique (E3) est obtenue grâce à :

- ✓ Isolation importante pour minimiser les puissances installées et donc les coûts d'exploitation ;
- ✓ 1000 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques déployés pour une production annuelle totale estimée à 174 500 kWh ;
- ✓ Optimisation des surfaces vitrées afin de ne pas engendrer de déperditions ou de surchauffes importantes ;
- ✓ Mise en œuvre de double vitrage à basse émissivité ;
- ✓ Protections solaires extérieures (galerie péristyle au rez-de-chaussée et casquettes fixes au premier étage), afin de minimiser efficacement les apports liés à l'ensoleillement en saison chaude ;
- ✓ Production de chaleur par pompe à chaleur air/eau, permettant également le rafraîchissement des locaux en période estivale ;
- ✓ Ventilation de type double-flux avec récupération énergétique sur l'air extrait ; ventilation nocturne possible via un ouvrant de ventilation.

La performance carbone (C1) est obtenue grâce à :

- Murs à ossature bois pour la zone administration / exploitation ;
- Isolant biosourcés ;
- Charpente bois sur les ateliers, la zone administration / exploitation ;
- Plancher intermédiaire mixte bois-béton sur la zone administration ;
- Bardage bois sur toutes les orientations ;
- Auvents de la station-service et de la station de lavage réalisés en charpente métallique mais en réutilisant autant que possible la charpente du bâtiment existant ;

→ Récupération des pavés du projet gare pour le stationnement des pavés enherbés des véhicules légers.

Enfin, entre toiture végétalisée et espaces verts, le site va présenter un coefficient de biotope à hauteur de 45% ; des systèmes de récupération des eaux de pluie issues des toitures permettront de collecter dans une cuve ces eaux, de manière à alimenter les sanitaires, ainsi que la station de lavage à l'aide d'un réseau de distribution spécifique.

## 2.2. L'adaptation au changement climatique

### 2.2.1. Les plantations



Niort Agglo soutient les plantations sur son territoire. **Aussi, une des actions du PCAET est de planter d'ici 2030 un arbre par habitant soit 125 000 arbres.**

#### Plantations soutenues en partenariat avec le Syndicat des Propriétaires fonciers du Marais poitevin

Le Syndicat des propriétaires fonciers du Marais poitevin est encouragé à planter des peupliers, arbre emblématique du territoire avec le frêne. En effet, le peuplier fait l'objet d'une industrie de transformation fortement implantée en Deux-Sèvres. Cet arbre revêt donc un enjeu écologique et économique d'importance.

Niort Agglo soutient la plantation de peupliers, à raison de 1€ par plant, en complément des aides d'ores et déjà existantes.

Année	2019	2020	2021	2022	Estim 2023
Plantations de peupliers soutenues par Niort Agglo	2 153	2 326	1 933	2 275	2100

### 2.2.2. La végétalisation des ZAE

En raison de leur intérêt communautaire, Niort Agglo a la compétence de gestion des zones d'activités économiques (ZAE). **De manière à lutter contre le phénomène des îlots de chaleur et renforcer l'attractivité des parcelles des ZAE, il est important de végétaliser les surfaces.**

Aussi, le PCAET consacre une action en faveur de l'aménagement des ZAE, en tenant compte de l'albédo et de la végétalisation des aménagements.



Plantations réalisées sur les ZAE de Niort Agglo :

	2020-2021		2021-2022		2022 - 2023	
	Arbres	Arbustes	Arbres	Arbustes	Arbres	Arbustes
Bessines ZAE Ebaupin	13				3	
Niort ZAE Route de Parthenay	12					
Niort ZAE Mendès France	30	400				
ZAE des Pierrailleuses	450	9000			10	
ZI St-Liguairé			24	67		
PA Rochereaux			25			
ZAE Petits Affranchimens	2	170				
ZAE Niort St-Florent	3	216				



## 2.3. La maîtrise des consommations énergétiques

### 2.3.1. La maîtrise de l'énergie dans l'habitat

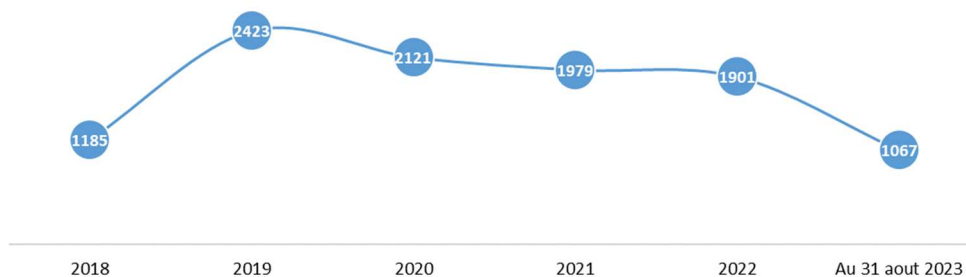
#### La plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat

Après 6 ans de fonctionnement, le dispositif ACT'e a pris fin en décembre 2020. Afin de pérenniser le service de conseil auprès des habitants sur les questions d'énergie dans l'habitat, Niort Agglo répond annuellement à un Appel à Manifestation d'Intérêt régional « Déploiement des plateformes de la rénovation énergétique en Nouvelle Aquitaine » permettant de bénéficier de nouveaux financements. Le service est donc opérationnel depuis janvier 2021.

La plate-forme permet d'accéder à un conseil neutre, gratuit et indépendant pour toute question en lien avec la rénovation de son logement.



NOMBRE DE MENAGES CONSEILLÉS PAR L'ESPACE INFO ENERGIE DE NIORT AGGLO





**Depuis 2021, deux conseillers de Niort Agglo informent et accompagnent les particuliers sur la rénovation énergétique de leur logement.**

Le conseil aux entreprises (petit tertiaire privé) et copropriétés est toujours effectué par le CRER, prestataire de Niort Agglo.

L'année 2023 a été marquée par une diminution importante des demandes de conseils au niveau national.

La communication nationale et les nouvelles dispositions présent en fin d'année (réorientation des aides financières, modification de l'accompagnement) devraient inverser la tendance.

Cette diminution a permis toutefois d'offrir une qualité de service plus importante (augmentation, en 2023, des accompagnements avec visite et évaluation énergétique).

## L'opération d'effacement diffus des consommations électriques

L'effacement diffus de consommation permet de lisser les pics de consommation en délestant le réseau. Ainsi, Voltalis est rémunéré par RTE pour installer des boîtiers chez les particuliers : ces boîtiers, à grande échelle, permettent de couper les consommations de chauffage.

Au final, cela permet de limiter la pression sur le réseau électrique, où offre et demande doivent être toujours combinées.

Niort Agglo a fait le choix de retenir Voltalis comme opérateur, pour diffuser sur le territoire la notion d'effacement diffus.

En octobre, les résultats de Voltalis sur Niort Agglo sont les suivants :

- 1 155 sites équipés ;
- 211 MWh effacés ;
- 94 tCO2 ont pu être évités ;
- 8% de la consommation thermique liée au pilotage ont été économisés ;
- 58 % des sites équipés se sont déjà connectés à My Voltalis ;
- 34 % des sites ont déjà utilisé la programmation hebdomadaire.

## L'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat

**Le PLH (Programme Local de l'Habitat) 2022-2027 de Niort Agglo consacre une part importante des aides en faveur de la réhabilitation des logements privés anciens.** Une première OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) portant sur les 40 communes de Niort Agglo s'est achevée en février 2023, après 5 ans d'existence.



Une nouvelle OPAH a démarré le 1<sup>er</sup> juin 2023, pour une durée de 5 ans également. Cette nouvelle OPAH prévoit d'aider à la réhabilitation de 526 logements. Pour la première fois, des copropriétaires pourront bénéficier d'aides à la rénovation énergétique.

Niort Agglo soutient les propriétaires occupants :

Pour les propriétaires occupant leur logement, deux types de travaux sont éligibles, sous conditions, aux aides de Niort Agglo et de l'ANAH (agence nationale pour l'amélioration de l'habitat), dans le cadre de l'OPAH :

1. Les travaux d'économies d'énergie,
2. La réhabilitation de logements très dégradés.

Niort Agglo soutient les propriétaires bailleurs :

Pour bénéficier des aides de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), il faut un gain énergétique de 35% entre la situation avant et après travaux.

Généralement, les propriétaires bailleurs sollicitant ce dispositif réhabilitent des logements vacants voire très dégradés, qu'ils souhaitent remettre sur le marché immobilier.

Niort Agglo soutient les copropriétaires :

La nouvelle OPAH comporte un volet « copropriétés » qui cible les petites copropriétés du centre-ville de Niort et repose sur une stratégie en 3 volets :

- Un volet « veille et sensibilisation » qui permet de repérer les copropriétés fragiles et proposer un diagnostic approfondi.
- Un volet « prévention » qui propose aux copropriétés fragiles un accompagnement sur le fonctionnement, leur permettant de réaliser de travaux d'économie d'énergie
- Un volet « redressement » qui propose aux copropriétés fragiles et dégradées un accompagnement sur le fonctionnement et des aides financières à la réalisation de travaux de remise en état.

## Les copropriétés

En 2021, après la réalisation de diagnostics approfondis sur deux copropriétés repérées comme étant potentiellement fragiles, des dispositifs d'accompagnement ont été engagés : un POPAC (Programme Opérationnel de Prévention et Accompagnement des Copropriétés) et une OPAH Copropriété Dégradée. En partenariat avec l'Anah et la Ville de Niort, ces dispositifs ont pour objectifs l'engagement de travaux de rénovation énergétique par les copropriétés aidées. En juin 2023, les deux copropriétés avaient désigné leur maître d'œuvre.

Parallèlement, Niort Agglo s'était engagée dans la mise en place d'un dispositif de **Veille et Observation des Copropriétés** permettant de veiller sur les copropriétés qui sont en risque de décrochage. Le dispositif partenarial a pris fin en juin 2023, Niort Agglo poursuivra en interne l'actualisation et le suivi de l'observatoire.



## Le permis de louer

Dans le cadre de la loi ALUR, Niort Agglo a instauré en mai 2019, à titre expérimental et pour un an, le régime de l'Autorisation Préalable de Mise en Location (Permis de Louer) sur un périmètre de 250 logements locatifs de la Colline St-André, afin de lutter contre l'habitat indigne. A l'issue de cette première année expérimentale, le dispositif a été reconduit et a fait l'objet d'un élargissement de son périmètre à deux autres secteurs du centre-ville de Niort (secteur Mellaise / Huilerie et secteur Jules Ferry).

**En mai 2023, après quatre ans d'application, 467 demandes d'autorisation ont été instruites et 248 logements ont été diagnostiqués. Niort Agglo a délivré 218 autorisations et 129 refus de mise en location.**



### 2.3.2. La maîtrise de l'énergie dans le patrimoine communal

Dans la continuité du service de « Conseil en Energie Partagé » proposé durant plusieurs années aux communes, Niort Agglo a souhaité, en 2021, mettre en place un **dispositif d'accompagnement à la rénovation énergétique du patrimoine communal**. Dans ce cadre, Niort Agglo, en saisissant les opportunités qui se présentaient à elle, a mis en œuvre deux dispositifs, afin de couvrir l'ensemble des bâtiments communaux :

- L'appel à manifestation d'intérêt SEQUOIA, coordonné par le SIEDS : traitement des communes propriétaires de bâtiments devant répondre à la réglementation Eco-Energie Tertiaire (décret tertiaire) ;
- Un deuxième dispositif d'accompagnement à la maîtrise de l'énergie permettant le traitement des communes non soumises à la réglementation Eco-Energie Tertiaire (AMEC).

Pour l'année 2023, l'accompagnement se poursuit pour les communes soumises au décret Eco-Energie Tertiaire avec la réalisation d'audits énergétiques correspondants, et l'accompagnement par un économiste de flux du SIEDS. L'AMEC (Accompagnement à la maîtrise de l'énergie des collectivités) se poursuit également avec la réalisation et restitution des autodiagnostic dans les 8 communes volontaires, engagées dans le dispositif et la tenue de réunions collectives régulières.



### 2.3.3. L'éclairage public des zones d'activités économiques

La maîtrise des consommations énergétiques restant un enjeu majeur, Niort Agglo s'est engagée dans la rénovation de son parc d'éclairage public, soit environ 1300 points lumineux sur ses zones d'activités économiques.

En 2022, la mise en place d'éclairages autonomes (solaire) sur des zones de proximité non équipées a été réalisée : 2 mâts à St-Rémy et 7 à St-Maxire.

Sur la période 2022 - 2023, 255 points lumineux Sodium Haute Pression ont été remplacés par des leds.

Par ailleurs, l'extinction nocturne est généralisée et pérennisée depuis 2022 sur l'ensemble des zones d'activités économiques de Niort Agglo entre minuit et 5h30. Ces mesures participent à la réduction de la pollution lumineuse durant la nuit et ses impacts, notamment sur la faune sauvage et nocturne.

**L'ensemble de ces mesures (leds et extinction nocturne) va permettre une réduction des consommations énergétiques de l'ordre de 25 à 30%.**

Transition énergétique et lutte contre le changement climatique



## 2.4. Le développement des énergies renouvelables

### 2.4.1. Soutien financier aux communes pour la réalisation d'études d'assistance à maîtrise d'ouvrage « installations photovoltaïques »

Dans le cadre des objectifs de son PCAET, Niort Agglo souhaite le développement d'installations photovoltaïques sur son territoire. Les communes constituent une cible privilégiée, que ce soit en toiture sur le patrimoine communal, ou en ombrière de parking. L'installation de panneaux photovoltaïques nécessite au préalable, une fois le projet jugé viable, une étude « d'assistance à maîtrise d'ouvrage ».

Aussi, depuis 2022, Niort Agglo participe au financement de l'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage au profit des communes, au travers d'une aide forfaitaire Niort Agglo de 1500 € par projet communal.







## 2.4.2. La production photovoltaïque injectée

*Depuis 2009 : production globale d'électricité photovoltaïque injectée sur le réseau = plus de 1.3 GWh*

Certains équipements communautaires sont équipés de panneaux photovoltaïques dont la production est intégralement injectée sur le réseau de distribution d'électricité : le siège social de Niort Agglo, la station d'épuration de Frontenay Rohan Rohan et les Ateliers relais d'Echiré.



	Atelier Relais d'Echiré (depuis 2009)	STEP Frontenay Rohan Rohan	Siège social Niort Agglo (RDC et 2è étage)
<b>2014</b>	29.63	27.74	67.74
<b>2015</b>	30.34	25.29	63.96
<b>2016</b>	44.40	14.83	62.78
<b>2017</b>	24.40	38.64	61.64
<b>2018</b>	18.01	39.58	60.48
<b>2019</b>	13.19	41.15	54.29
<b>2020</b>	24.97	36.68	53.99
<b>2021</b>	22.40	36.02	53.03
<b>2022</b>	31.97	39.88	52.88
<b>2023 au 1<sup>er</sup>/08</b>	19.62	28.85	43.11
<b>Total installations</b>	<b>424 MWh</b>	<b>329 MWh</b>	<b>574 MWh</b>
<b>Tonnes de GES évitées total</b>	<b>36 tonnes</b>	<b>28 tonnes</b>	<b>48 tonnes</b>



Pour mieux sensibiliser les agents et les visiteurs sur le siège social de Niort Agglo, l'écran d'accueil permet de diffuser également les productions photovoltaïques assurées en toiture sur le site du siège sociale de Niort Agglo.



### 2.4.3. La production photovoltaïque autoconsommée

Depuis sa mise en service, l'installation en autoconsommation a permis d'éviter l'émission de plus de 14 tonnes éq CO2

Avec la crise énergétique, le kWh autoconsommé devient plus attractif que celui acheté sur le marché.

A ce jour, seule la STEP d'Aiffres autoconsomme sa propre production d'électricité. Pour autant, dans les futures installations, il faudra se tourner de plus en plus vers l'autoconsommation, soit intégralement, soit avec vente du surplus.

	2019 (MWh)	2020 (MWh)	2021 (MWh)	2022 (MWh)	2023 (MWh) 23/08	Estimation GES évités depuis la mise en service (en t éqCO2)
STEP Aiffres	37.92	36.38	40.17	37.30	27.68	

En septembre 2023, la toiture du hangar du SEV a été équipée de panneaux photovoltaïques en toiture, là aussi pour de l'autoconsommation à 100%, car le site du Vivier est électro-intensif. Les premiers kWh produits seront autoconsommés dès la fin de cette année.



### 2.4.4. L'appel à projets pour implanter une centrale photovoltaïque au sol sur les anciennes décharges de Niort Agglo



Les deux centrales représenteront à elles seules 38% de l'objectif photovoltaïque 2030 du PCAET

En conformité avec les prescriptions du SCoT, les anciennes décharges de Niort Vallon d'Arty et de Prin-Deyrançon ont fait l'objet en 2020 d'un appel à projet lancé par Niort Agglo, pour qu'un porteur de projet étudie, conçoive, réalise, exploite pendant au moins 30 ans, puis démantèle une centrale photovoltaïque sur les anciens casiers de stockage des déchets. En contrepartie de la mise à disposition des sites, un loyer sera versé à Niort Agglo.

En 2021, après analyse des dossiers, les deux sites ont été confiés par délibération au partenariat Urbasolar / Séolis Prod. Fin 2022, les promesses de bail ont été signées et les permis de construire



déposés. Au second semestre 2023, le permis de construire devrait être autorisé, ce qui permettra aux porteurs de projet de se tourner vers les établissements bancaires.

### 2.4.5. La production d'eau chaude sanitaire par le solaire thermique

Quatre sites communautaires sont équipés de production d'eau chaude sanitaire :

- La piscine Jean Thébaut à Magné (moquette solaire en photo ci-jointe) ;
- La piscine les Colliberts à Mauzé sur le Mignon (panneaux) ;
- Les ateliers communautaires rue Ste-Claire Deville (panneaux solaires thermiques) ;
- Les ateliers du site du Vallon d'Arty à Niort (panneaux solaires thermiques). Cet équipement est également équipé d'une chaudière à bois granulés.



### 2.4.6. La production de biocombustible à partir de ligneux issus des déchets verts



La plate-forme de valorisation des déchets verts de Niort Agglo permet de valoriser différents produits : compost, broyat frais criblé, et biocombustibles.

Moyennant broyage des branches et criblage des broyats obtenus, de l'énergie est ainsi produite à partir des déchets verts ligneux collectés en déchèterie. Ce biocombustible est commercialisé en chaufferie bois.

En 2022 Niort Agglo a produit 278 tonnes de biocombustibles

Année	Tonnages de biocombustibles élaborés par Niort Agglo
2018	120
2019	77
2020	173
2021	362
2022	278





### 2.4.7. La piscine Les Colliberts : un bâtiment exemplaire pour son utilisation d'énergies renouvelables

Une piscine consomme par définition énormément d'énergie, notamment de la chaleur pour le chauffage de l'eau des bassins, pour les douches, ...

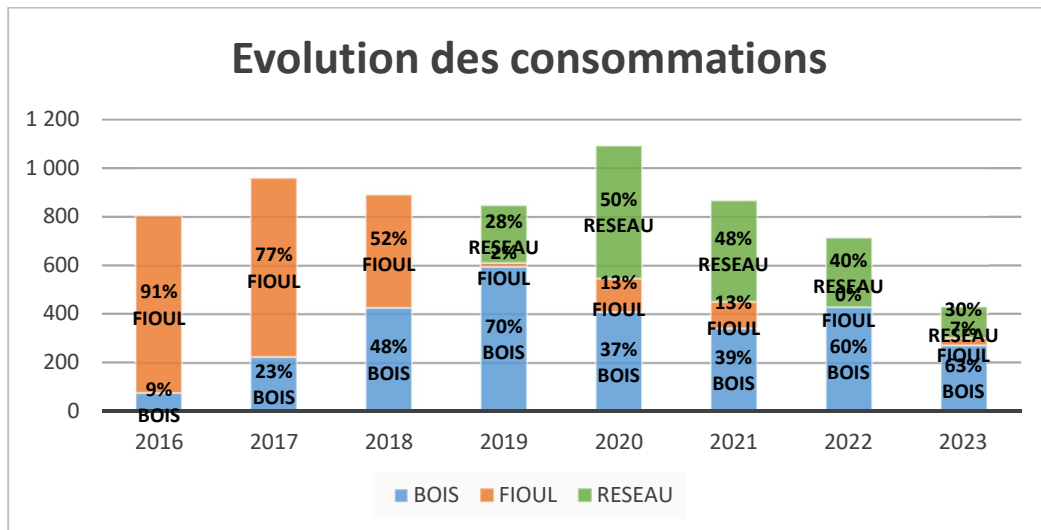
La piscine « les Colliberts », à Mauzé sur le Mignon, est exemplaire pour ses consommations de chaleur :

- L'hiver, la principale source de chaleur provient de la chaufferie au bois ;
- Le reste de l'année et ce, depuis le 1er juin 2019, la piscine est chauffée par de la « chaleur verte » grâce au réseau de chaleur alimenté par l'unité de méthanisation Déméter Energies.



*En 2022, pour couvrir ses besoins en chaleur, la piscine les Colliberts devrait consommer une très large part d'énergies renouvelables.*

Année du marché	Consommation de chaleur issue de la méthanisation
1 <sup>er</sup> juin 2019 au 1 <sup>er</sup> juin 2020	331 MWh
1 <sup>er</sup> juin 2020 au 1 <sup>er</sup> juin 2021	576 MWh
1 <sup>er</sup> juin 2021 au 1 <sup>er</sup> juin 2022	381 MWh
1 <sup>er</sup> juin 2022 au 1 <sup>er</sup> juin 2023	322 MWh



Ainsi, en 2022, la piscine n'a consommé du fuel qu'à hauteur de 7% contre 63% en bois énergie et 30% issue de la méthanisation agricole.

## 3. NIORT AGGLO AGIT POUR LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DES RESSOURCES NATURELLES

### 3.1. Au travers de la préservation de la biodiversité

De manière à préserver les populations de pollinisateurs, des ruches sont installées depuis 2020 sur des sites de la direction assainissement.

- 5 ruches sur le site du poste de refoulement et du bassin d'infiltration des eaux pluviales « Bas Surimeau » à Niort ;
- 5 ruches, sur le site où se trouve le bassin d'infiltration des eaux pluviales « Les sources », rue des Sources à Niort ;
- Sur la station d'épuration de la Vergnée, à Frontenay-Rohan-Rohan, avec une dizaine de ruches depuis 2022.

**Au global, près d'une vingtaine de ruches a été installée sur ces sites gérés par Niort Agglo.**

### 3.2. Au travers de l'utilisation de produits recyclés

La loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte a prévu plusieurs dispositions fortes en faveur du recyclage des déchets du secteur du BTP (Bâtiment et travaux publics), afin de créer un environnement favorable au développement de la valorisation de ces déchets. Ainsi, depuis 2020, pour les chantiers de construction routiers à la charge des collectivités, 70 % en masse des matériaux utilisés doivent être réemployés ou orientés vers le recyclage ou autre forme de valorisation.

Aussi, Niort Agglo a pris des dispositions pour l'ensemble de ses chantiers de voirie en zone d'activités économiques. Les mesures prises durant les chantiers 2023 ont permis d'atteindre ce seuil réglementaire.



### 3.3. Au travers de la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques

#### 3.3.1. Préservation de la ressource en eau

Les actions de protection de la ressource en eau portent à la fois :

- **Sur la qualité :**

**Pour les pollutions ponctuelles accidentelles ou volontaires :** grâce aux outils réglementaires des périmètres de protection de captage, ainsi qu'aux procédures en place 24h/24 pour adapter en temps réel, en lien avec l'ARS, les ressources utilisées pour l'eau potable, avec un plan de secours en lien avec les structures eau potable interconnectées, et des captages de secours. **Une station d'alerte en entrée d'usine**, relié aux téléphones et PC d'astreinte, permet désormais dans le cadre de procédures de secours **d'aider à déterminer l'origine d'un polluant** dont le service n'aurait pas eu l'information du déversement dans l'environnement.

**Pour les pollutions diffuses**, principalement agricoles mais aussi urbaines (infiltration de réseaux urbains d'eau usées ou pluviaux, voiries...). **Les programmes Re-Resources** animés par le service des eaux du Vivier sont des programmes de préservation de la qualité de l'eau basés sur le volontariat et ciblés sur les bassins d'alimentation des captages d'eau potable.

Ils mobilisent des acteurs du territoire autour de l'enjeu « eau potable » et plus spécifiquement sur les problématiques de pollutions diffuses (nitrates, pesticides, molécules émergentes). Ils sont adossés à des contrats territoriaux.

L'année 2022 a marqué le commencement de la mise en œuvre des contrats territoriaux Re-Resources Vivier et Courance. Cette année a été dédiée à la concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau pour élaborer la programmation de l'année 2022 (dans le cadre de la période 2022-2027, avec une évaluation prévue à mi-parcours en 2024). **À la clôture de l'année 2022, le comité de pilotage a donné son aval aux objectifs qualitatifs et stratégiques, ainsi qu'à la planification des actions sur le terrain pour l'année 2023.**

- **Sur la quantité d'eau disponible**, compte tenu des changements climatiques et des besoins en eau important pour les différents acteurs du territoire, Le Service des Eaux du Vivier a réussi à diversifier les sources d'approvisionnement en eau pour l'agglomération. De plus, une gestion préventive et coordonnée avec l'État et les acteurs de l'agriculture a été menée tout au long de l'année de sécheresse en 2023. Cette démarche s'inscrit dans la continuité de la stratégie établie dans le schéma directeur départemental (voir paragraphe 3.3.5).



### 3.3.2. Actions agricoles

La dynamique de suivi, d'accompagnement technique, et de conseils auprès des agriculteurs des bassins de captages, se poursuit, en regard de l'enjeu eau potable et en partenariat avec les organismes professionnels agricoles (coopératives, négoce, associations de développement agricole, Chambre d'agriculture).

#### Programme Terres de Source

A l'été 2023 a été lancée avec le Service des Eaux de Niort Agglo, le Haut Val de Sèvre, le Sertad et le SECO une étude pour envisager le déploiement d'un label de type Terres de Sources pour protéger la ressource en eau et valoriser les agriculteurs qui s'y engagent.

#### Expérimentation sur la couverture des sols

Des semences sont fournies aux agriculteurs, afin qu'ils expérimentent des couverts végétaux entre leurs cultures principales ou simultanément : pour l'année 2023, ce sont une quarantaine d'agriculteurs qui ont bénéficié de cette action sur les deux bassins Vivier et Courance sous différentes modalités (intercultures courtes et cultures associées), pour 340 hectares implantés. Cette action sert également de support à des actions collectives.



Implantation de couverts végétaux avec un semoir de semis direct



Levée des couverts végétaux, été 2023

#### Accompagner les filières favorables à la qualité de l'eau



Depuis deux ans, il est proposé aux exploitants agricoles d'expérimenter la culture du chanvre. En lien avec certaines actions du PAT et du PCAET, la culture coche en effet de nombreux points positifs (faible besoin en intrants, peu gourmande en eau, ...). Toutefois, la maîtrise de la production nécessite encore un accompagnement technique des producteurs pionniers.



## Accompagnement collectif et journées techniques interbassins

L'accompagnement collectif des exploitants souhaitant se diriger vers des systèmes plus vertueux est une des actions prioritaires du programme d'actions Re-Sources. En partenariat avec 3 partenaires techniques (FRAB Nouvelle Aquitaine, CIVAM Marais Mouillé et l'APAD Centre Atlantique), divers groupes d'agriculteurs (groupe Grandes Cultures Biologique Sud79, groupe Autonomie fourragère et plus récemment un groupe agriculture de conservation des sols) se retrouvent en 2023 pour échanger et se rassurer dans leurs prises de décisions et leurs choix agro écologiques.



### Animations techniques interbassins



Dans le cadre des RDV des couverts végétaux, Niort Agglo et les producteurs d'eau potable des Deux-Sèvres porteurs du programme d'action Re'Sources ont proposé l'opération "enterre ton slip" aux agriculteurs des territoires, afin de mesurer la vie biologique des sols.

### Mesure Agro-Environnementale et Climatique

Les Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans la mise en place de pratiques vertueuses. Le dispositif est connu et reconnu des agriculteurs puisqu'une animation territoriale est en place depuis plus de 10 ans. Les engagements 2023 totalisent 810 hectares sous contrat pour une durée de 5 ans, soit une quinzaine d'exploitation engagées pour un montant prévisionnel d'environ 1 million d'euro d'aide public en faveur de la protection de la ressource en eau.



### 3.3.3. Agriculture de conservation des sols

Qu'est-ce que l'agriculture de conservation des sols ? L'agriculture de conservation est un système cultural qui permet de prévenir les pertes de terres arables tout en régénérant les terres dégradées. Elle favorise le maintien d'une couverture permanente du sol, une perturbation minimale du sol et la diversification des espèces végétales

A l'occasion de la 40ème édition des Journées Européennes du Patrimoine, les agriculteurs de l'APAD (Association d'agriculteurs pour la Promotion d'une Agriculture Durable), en partenariat avec Niort Agglo et le Syndicat des eaux 4B, ont organisé une porte ouverte le Samedi 23 Septembre à la ferme de la Roche laitière, à Brûlain.

Une occasion pour le grand public de mieux comprendre les mécanismes entre l'activité agricole et la protection des ressources en eaux du territoire.



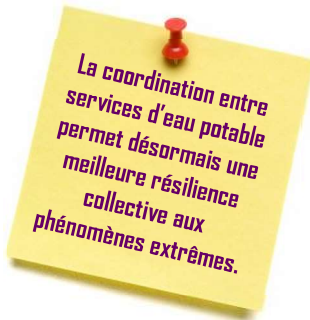
### 3.3.4. Suivi de la qualité des eaux

Tout comme l'année précédente, en 2023, Niort Agglo a poursuivi ses efforts en matière d'analyse de l'eau de ses captages, ainsi que de points divers dans le bassin d'alimentation des captages. Depuis 2015, on observe une amélioration globale de la qualité de l'eau, notamment en ce qui concerne le paramètre des "nitrates". En ce qui concerne les pesticides, quelques molécules ont été détectées de manière sporadique et à des concentrations faibles, restant en dessous des seuils réglementaires.

Le nouveau programme Re-Source, signé en 2022, a renforcé son approche en matière de suivi et de ciblage de certaines molécules, notamment le métolachlore, et plus récemment le Chlorothalonil et leurs métabolites. L'usine de traitement de l'agglomération est parfaitement adaptée à l'eau brute prélevée, ce qui **garantit une qualité constamment élevée de l'eau potable distribuée.**



### 3.3.5. Gestion quantitative de la ressource en eau



En raison des conditions météorologiques de 2023, qui se sont distinguées par des précipitations conséquentes et fréquentes, permettant de rétablir les niveaux des nappes phréatiques à la fin de l'hiver, ainsi que par la présence de températures élevées (canicules) moins fréquentes qu'en 2022, la situation diffère de celle de l'année précédente.

Contrairement à 2022, où un déficit de remplissage hivernal des ressources du département dépassant les 40% avait été enregistré en raison d'une pluviométrie insuffisante et d'épisodes de chaleur, 2023 a été marquée par un contexte plus favorable. Cette année, les restrictions concernant l'irrigation n'ont pas été mises en place aussi précocement, et cela en conformité avec l'arrêté-cadre interdépartemental. Niort Agglo a continué à jouer un rôle actif dans les secteurs couverts par l'arrêté cadre, englobant la source du Vivier et les captages de la Courance, en informant et en alertant les autorités tout au long de l'année. Les services de l'État ont ainsi pu assurer leur rôle de régulation en connaissance de cause, avec moins de contraintes et de restrictions pour les activités agricoles. Comparée à la sécheresse de 2022, l'année en cours a été plus clémente, bien que la vigilance demeure essentielle jusqu'aux pluies attendues entre novembre et janvier. Cette année a démontré que **la diversification des ressources en eau, les interconnexions développées depuis 2005, ainsi que la sensibilisation de la population et de la profession agricole, ont porté leurs fruits en permettant de mieux gérer la période estivale.**



### 3.3.6. Renouvellement des réseaux d'assainissement et stations d'épurations

La surveillance et le renouvellement régulier des installations d'assainissement (réseaux, stations d'épuration, bassins d'orage) permettent de limiter l'impact sur l'environnement et la consommation d'énergie pour le transport et le traitement des eaux usées.

Les travaux réalisés en 2022 :

Action	Equipement concerné	Impact Développement Durable
Diagnos des systèmes d'assainissement	Analyse des risques de défaillances des systèmes de Niort-Goilard et St Gelais Pelle Chat	Amélioration des dispositifs

	<p>Beauvoir Prahecq Saint-Maxire Villiers en Plaine</p>	
<p><b>Amélioration des réseaux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mise en séparatif des réseaux de Mauzé sur le Mignon</li> <li>✓ Renouveau du réseau d'assainissement de la rue de la Plaine à Niort</li> <li>✓ Déconnexion des eaux pluviales des secteurs unitaires autour de la Place Martin Bastard à Niort</li> <li>✓ Amélioration du réseau rue Mazagran à Niort (Pôle Gare)</li> <li>✓ Renouveau du réseau rue de la Guilloterie à Beauvoir sur Niort</li> <li>✓ Renouveau du poste de refoulement de Monfaucon à Saint Hilaire la Palud</li> <li>✓ Elimination du transformateur électrique au pyralène au poste de refoulement de l'avenue de La Rochelle à Niort</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Réduction des volumes d'eaux traités sur la station</li> <li>✓ Pérennisation des équipements</li> </ul>
<p><b>Amélioration des stations d'épuration</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Renouveau de la station d'épuration de Mauzé sur le Mignon</li> <li>✓ Renouveau de la station d'épuration de Coulon</li> <li>✓ Renouveau du surpresseur d'air de la STEP Goilard (meilleur rendement)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Limitation des rejets au milieu naturel</li> <li>✓ Amélioration des systèmes et limitation des infiltrations</li> <li>✓ Amélioration des traitements et du niveau de rejet</li> <li>✓ Consommations électriques maîtrisées avec équipements présentant de meilleurs rendements</li> </ul>
<p><b>Réalisation de Bassin d'orage</b></p>	<p>Niort - Rue Sarrazine</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Réduction des pollutions liées aux eaux de ruissellement des voiries</li> <li>✓ Protection de la ressource en eau potable</li> </ul>

### 3.4. Au travers de la prévention de la production de déchets

#### 3.4.1. La sensibilisation autour de la prévention des déchets



La sensibilisation, notamment auprès des scolaires, est un enjeu extrêmement fort pour déployer à grande échelle les politiques de prévention des déchets. **En conséquence, Niort Agglo a organisé en 2022, 143 animations dédiées à la prévention et au tri dans les écoles, ce qui a permis de sensibiliser 3803 personnes.**

Année	Nb d'animations autour de la prévention des déchets	Nb de personnes sensibilisées
2019	136	4600
2020	72	1174
2021	117	1768
2022	143	3803

### 3.4.2. Le soutien à l'achat de couches lavables

Les couches jetables représentent une quantité très importante de déchets (on estime ainsi qu'un enfant de 0 à 3 ans génère près de 1 tonne de couches jetables), d'autant plus que leur traitement chimique n'est pas sans incidence sur la peau des nourrissons.

Aussi, passer aux couches lavables permet de très nettement limiter la production de déchets tout en améliorant le confort de bébé.

Niort Agglo soutient donc au travers d'une aide financière les foyers qui ont testé les couches lavables. **En 2022, ce sont ainsi 15 familles qui ont fait ce test et 7 ayant reçu une aide financière à l'achat.**



### 3.4.3. Le programme « Jardin au naturel »



Le programme Jardin au Naturel 2022 comprenait 26 animations réparties tout au long de l'année et a rassemblé 317 participants. Ce programme est conjointement proposé par la mission biodiversité de la ville de Niort, le service

des eaux et la direction déchets de l'agglomération. Le bilan de l'année écoulée confirme la reconduction de cette opération pour 2023.



### 3.4.4. Le développement de la gestion de proximité des bio déchets



En 2022, le nombre de foyers équipés d'un composteur domestique sur Niort Agglo est de 12 073, ce qui représente **un tonnage évité de 930 tonnes** sur Niort Agglo.

Année	Nb de composteurs en place dans les foyers	Tonnages de déchets évités
2018	9 824	756
2019	10 384	800
2020	10 650	820
2021	11 429	880
2022	12 073	930

Fin 2022, des distributions de composteurs ont été organisées sur les déchèteries de Granzay Gript et Prin-Deyrançon. Cette recherche de proximité ne peut que faciliter l'équipement des foyers volontaires au compostage et relancer une communication sur cette pratique au plus proche des communes.

Pour l'année 2022, **671 composteurs ont été distribués** lors de 19 demi-journées.

Par ailleurs, **5 nouveaux sites de compostage collectif en pied d'immeuble ont été mis en œuvre. Enfin, 22 foyers tests sont dotés de lombricomposteurs.** Cet équipement d'intérieur permet de valoriser une partie de la matière organique produite au sein du foyer. **Environ 12.5 tonnes de déchets ont ainsi été détournées du circuit des ordures ménagères** (compostage collectif et lombricompostage).



En 2022, l'assistante « prévention des biodéchets » est intervenue dans 23 écoles de l'agglomération et a sensibilisé 1024 enfants, de la petite enfance au cycle 3.

L'exposition « les petites bêtes du sol » a été utilisée/prêtée à 5 reprises dans l'année d'année. La boîte « ça composte chez nous » est également régulièrement utilisée et prêtée aux animateurs qui en font la demande.



En 2022, la direction PREVALEC (PREvention VALorisation et Economie Circulaire) de Niort Agglo est également intervenue lors d'évènements locaux.



### 3.4.5. Le compostage en établissement

Quelques écoles scolaires s'intéressent au devenir des déchets de cantine. La direction PREVALEC a toujours apporté ses recommandations et répondu aux interrogations. Des idées émergent et des réflexions bien avancées ont pu être menées sur Coulon, St Hilaire la Palud ou encore Vallans en plus des sites en activité sur La Rochénard et Frontenay Rohan Rohan.

Deux entreprises de la restauration se sont lancées dans la gestion d'un site de compostage. Le personnel a pu suivre une formation de référent de site et Niort Agglo a accompagné les gérants au lancement et durant la première année.

En parallèle, la direction PREVALEC rencontre, au fil de l'eau, les professionnels en demande ou dont le service de collecte a fait remonter des difficultés de collecte. Ainsi, il arrive régulièrement d'intervenir auprès de ces professionnels afin de les conseiller pour améliorer leurs pratiques (boulangers et fleuristes les plus souvent rencontrés en 2022). Un Comité de Pilotage sur la gestion des biodéchets des professionnels est monté en 2022, et des fiches techniques sur les différentes solutions leurs seront proposées fin 2023.

Deux formations de « Référents de site » ont été réalisées en 2022. 19 personnes habitant ou travaillant sur Niort Agglo comme les gardiens d'immeuble ont été formées.



### 3.4.6. Aide à la location de broyeurs individuels

Une aide est accordée aux usagers louant un broyeur à hauteur de 50% du montant de la facture. Elle est limitée à 100 € par foyer et par an. Sur l'année 2022, 13 demandes ont été accordées. Cela représente un montant d'aide de 900€ pour une estimation de 120 m3 de broyat produit. Les quelques échanges directs avec les usagers sont très positifs. Certains louaient déjà les autres années, mais de nouveaux usagers sont passés à l'acte suite à cette aide.



### 3.4.7. Broyeurs mutualisés

Les déchets verts produits par les services municipaux et les usagers sont aujourd'hui majoritairement orientés vers les déchèteries publiques du territoire. Ils peuvent constituer des gisements importants notamment en période de forte production (printemps et automne). Le broyage des déchets verts et l'utilisation du broyat qui en résulte présentent de multiples avantages :

- Paillage au niveau des espaces verts et jardins privés permettant de limiter l'arrosage et le désherbage,
- Alimentation de sites de compostage individuels et partagés en matières sèches,
- Utilisation pour des projets paysagers ou d'espaces verts de la commune,



- Réduction importante des trajets vers la déchèterie (et des émissions « carbone » induites) pour les usagers et les agents municipaux et gain de temps associé,
- Désengorgement de la déchèterie sur ce flux et économies de traitement induites (valorisation en broyat en circuit court).

La mise en place de broyeurs mutualisés auprès d'ententes communales va pouvoir être déployée avec le programme TRIBIO. En 2022, plusieurs étapes ont permis d'avancer sur le dossier :

S Recensement des besoins et des attentes par une enquête à destination des communes. Au regard des réponses reçues, des attentes identifiées et des cohérences territoriales et historiques, 3 groupements de communes ont été identifiés et rencontrés (binôme élu/technicien).

S Consultation des entreprises pour l'achat de broyeurs par Niort Agglo Il a été décidé de lancer un marché pour l'achat de 5 broyeurs sur 3 ans, deux groupements étant déjà clairement identifiés. D'autres groupements seront rencontrés courant 2023 et permettront de déclencher les commandes pour trois autres broyeurs.

S Elaboration d'une convention pour l'usage des broyeurs entre Niort Agglo et les communes et entre les communes d'un même groupement.

### 3.4.8. L'encouragement de Niort Agglo pour les éco-manifestations

Dans le cadre du protocole éco-manifestation, 97 associations ont sollicité la collectivité pour être accompagnées dans des démarches de tri et de prévention des déchets en 2022. Le recours au protocole éco-manifestation prend de l'ampleur d'année en année, témoignant aussi d'une certaine prise de conscience à limiter sa production de déchets lors des manifestations publiques.

Année	Nombre de manifestations gérées par le service	Nombre de manifestations engagées dans des actions de prévention	% de manifestations engagées dans des actions de prévention
2016	50	12	24%
2017	58	18	31%
2018	69		
2019	72	28	39%
2020	16	0	0
2021	31	16	52%
2022	97	32	33%



## 4. NIORT AGGLO AGIT POUR L'EPANOUISSEMENT DE SES CITOYENS

### 4.1. Les aménagements des arrêts de bus

En février 2023, une nouvelle rencontre a été organisée avec l'APF et l'Agglomération du Niortais afin de tester la praticabilité d'une dizaine de quais aménagés (mais non accessibles au sens de la loi) par des personnes en fauteuils roulants manuel et électrique.



Ces tests en conditions réelles, permettent d'affiner le degré d'accessibilité des arrêts du réseau urbain.

**Plus globalement, en 2023, 11 quais ont été mis en accessibilité, ainsi que des aménagements complémentaires de sécurisation et de confort ont été apportés sur des points d'arrêts de transport en commun.**



### 4.2. L'offre de services renforcée

#### 4.2.1. Pour les musées

Depuis 2021, les musées proposent de nouveaux produits aux visiteurs :

- **Le petit cabinet de physique** : mallette pédagogique prêtée aux enseignants du cycle 3 lycée, afin d'accompagner les élèves dans la découverte des sciences et de l'Histoire de la physique ;
- **Explor visit** : parcours de visite pour chaque musée de Niort Agglo (modélisation 3D). Création d'un « jumeau numérique » reproduisant fidèlement les espaces en y intégrant des contenus multimedias relatifs aux œuvres (diffusion en ligne via le site internet de Niort Agglo) ;
- **Nouvelle plaquette pédagogique** à destination des enseignants ;
- **Parcours numérique relatif à Auguste Tolbecque**, violoncelliste, concertiste, compositeur, pédagogue, luthier et collectionneur d'instruments de musique anciens ;
- **Table interactive en Histoire Naturelle** : application « Sur le bout des ailes, les oiseaux de notre territoire » (au Musée Bernard d'Agesci) : cet outil permet d'identifier les oiseaux présents dans le diorama et de découvrir leur mode de vie (habitat, régime alimentaire, nidification...). Le diorama est une présentation tridimensionnelle qui met en scène l'animal dans son biotope ;





- **Des cours de Qi Qong** au musée Bernard d'Agesci tous les seconds jeudis de chaque mois.

Les musées pratiquent également, de façon continue, **l'accueil de publics et de stagiaires en situation de handicap.**

#### 4.2.2. Pour les médiathèques

Le réseau des médiathèques est engagé dans de nombreux partenariats. Etablissements culturels de proximité, les médiathèques du territoire constituent à la fois des points ressources mais également des lieux de diffusion potentiels pour les structures éducatives et socio-culturelles. Les médiathèques de Niort Agglo ont proposé en 2022 deux modalités d'intervention en direction de ces publics :

- ◆ Les accueils, in situ, qui permettent de présenter les espaces ainsi que les collections. Ces actions ont été menées en partenariat avec des organismes tels que l'ASFODEP, France Terre d'Asile, Pôle Emploi, le CCAS, l'Ecole de la deuxième chance et d'autres acteurs du domaine de l'insertion.
- ◆ Les interventions hors les murs, en milieux fermés en direction de la maison d'arrêt ou de l'hôpital, ou comme cette expérimentation en étroite collaboration avec le service communautaire « Gens du voyage » et le CCAS de Niort qui a permis des interventions sur plusieurs aires d'accueil

#### 4.2.3. Pour les arts plastiques

- Des cours passerelle art-thérapie sont organisés en direction des publics atteints de handicap. En 2022, ce cours hebdomadaire propose 8 places. Le dispositif a été reconduit en 2023 ;
- Sensibilisation au réemploi, exposition de réalisations en matériaux de récupération, et achat de fournitures durables ont été mis en exergue pour accentuer l'engagement face aux enjeux de développement durable.

#### 4.2.4. Une mobilisation locale pour éviter la prolifération de l'ambroisie



L'ambroisie à feuilles d'armoise est une plante invasive, concurrente des cultures et résistante aux produits chimiques. Son pollen hautement allergisant est un facteur aggravant pour l'asthme et pour la Covid19. Les coûts associés aux mesures de prévention et de lutte, ainsi que les



dépenses de santé, s'accroissent au fur et à mesure que les plantes se propagent.

L'agglomération du Niortais est encore peu colonisée. Mais le front de colonisation de l'ambrosie traverse notre agglomération. Niort Agglo souhaite donc empêcher l'espèce de s'installer, en formant un réseau de référents territoriaux, chargés de signaler la présence de l'ambrosie sur leur secteur, d'informer les personnes concernées sur les mesures à mettre en œuvre pour lutter contre sa prolifération ou pour se protéger des allergies. Cette action se trouve à la croisée entre les objectifs du Contrat local de Santé et du Plan Climat Air Energie Territorial.

En 2023, une piqûre de rappel a été organisée par Niort Agglo et la FREDON pour les référents désirants renforcer leurs connaissances sur cette plante et les moyens de limiter sa propagation au local.



Le travail des sentinelles commence à payer : plusieurs signalements de l'ambrosie ont été récemment réalisés sur Niort Agglo.



## 5. NIORT AGGLO AGIT POUR LA COHESION SOCIALE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS

### 5.1 L'action en faveur des habitants

#### 5.1.1 Le prêt à taux zéro

Afin de favoriser l'achat d'un premier logement, le dispositif du « Prêt à 0 % de la CAN » a évolué depuis juillet 2023. Il permet ainsi :

- Pour l'achat d'un logement ancien construit avant le 1er janvier 1990 avec travaux d'économie d'énergie et situé dans l'enveloppe urbaine d'une des 40 communes du territoire :

- ◆ L'octroi d'un PTZ pouvant aller jusqu'à 30 000 € maximum sans intérêt sur 15 ans,
- ◆ Complété par une aide financière forfaitaire de 2 000 € ou 3 000 € selon les cas (notamment l'emploi de matériaux bio sourcés).

- Pour l'achat d'une parcelle/terrain à bâtir pour la construction d'une maison individuelle dans un lotissement privé ou communal « labellisé », ou pour l'achat d'un appartement neuf dans une opération de promotion immobilière « labellisée » :

- ◆ L'octroi d'un PTZ pouvant aller jusqu'à 25 000 € maximum sans intérêt,
- ◆ Complété par une aide financière forfaitaire de 1 500 € ou 2 500 € selon les cas (notamment l'emploi de matériaux bio sourcés ou la construction d'un logement en R+1).

#### 5.1.2 Lecture publique : la gratuité des prêts

Depuis plusieurs années, le réseau de Niort Agglo s'inscrit dans une démarche volontariste de développement et de conquête de nouveaux publics. La mise en place de la gratuité pour tous en 2021 a été l'occasion d'accompagner l'investissement réalisé sur la nouvelle médiathèque Pierre-Moinot, de concourir à une plus grande attractivité des médiathèques sur l'ensemble du territoire et de favoriser l'accès de tous à la culture.

Les premiers résultats sont positifs : réduction des publics « invisibles » avec la systématisation de l'inscription pour tous et augmentation générale du lectorat, toujours plus importante depuis la mise en place de la gratuité au 1er juillet 2021. En effet, en 2022, toutes les médiathèques enregistrent un



accroissement des inscriptions et le niveau général dépasse celui d'avant la gratuité de plus de 50%.

### 5.1.3 Les conseils en mobilité



#### Ambassadeurs de la mobilité

Les ambassadeurs de la mobilité ont réalisé l'accompagnement individuel de personnes dites « fragiles » sur plusieurs trajets (personne âgée ayant des difficultés à se repérer, personne en situation de handicap bénéficiant habituellement du service TPMR et souhaitant tester le transport collectif accessible au grand public et personne en

insertion professionnelle).

Sur la période octobre 2022 à juin 2023, les ambassadeurs sont intervenus au sein de l'ASFODEP, organisme de formation proposant des cours de langue française. Dans ce cadre, 40 personnes au cours de différentes sessions ont été sensibilisés aux différents modes de déplacements.

#### Animations scolaires

Des animations ont également été proposées auprès des classes de CM2 des communes de l'agglomération dans l'objectif de préparer l'entrée en classe de 6<sup>ème</sup>. Ces animations qui ont porté sur la sécurité, l'inscription pour prendre le bus scolaire et la présentation de l'offre de transport de la CAN, ont bénéficié en 2023 à 27 écoles, 33 classes et 818 élèves.



#### Opération Savoir rouler à vélo

En septembre 2023, le dispositif national

Savoir Rouler A vélo a été lancé. Il a pour objectif



d'apprendre aux enfants à se déplacer à vélo en toute sécurité. Niort Agglo a le projet ambitieux de former toute la classe d'âge d'élèves de CM2 des écoles de

**DU SAVOIR ROULER À VÉLO**

**bloc 1 : savoir pédaler**  
Je maîtrise les fondamentaux du vélo  
Il s'agit d'acquies un bon équilibre et d'apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner.

**bloc 2 : savoir circuler**  
Je découvre la mobilité à vélo en milieu sécurisé  
Il s'agit de savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction et découvrir les panneaux du code de la route.

**bloc 3 : savoir rouler à vélo**  
Je circule en situation réelle  
Il s'agit d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et à s'appropriier les différents espaces de pratique.

À la fin du bloc 3, je reçois mon attestation Savoir Rouler à Vélo



l'Agglomération, ce qui représenterait sur l'année scolaire 2023 / 2024 1825 élèves répartis dans 43 classes.

### Accompagnement des publics les plus fragiles à la découverte des offres de mobilité du territoire

12 actions ont été menées auprès de 102 personnes issues des quartiers prioritaires, en insertion, en situation de handicap ou auprès de réfugiés.

#### Stands d'information

19 stands sur les offres de mobilité proposées par l'agglomération ont été menés auprès des employeurs, des étudiants ou du grand public du Niortais avec parfois la possibilité de tester les vélos proposés au prêt.



## 5.2 Les clauses d'insertion dans les marchés publics

Considérant les objectifs du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi et conformément à sa compétence actions d'insertion, Niort Agglo soutient le retour à l'emploi des publics en difficultés d'insertion sociale et professionnelle.



**Le guichet unique accompagne** à chaque étape les parties prenantes de la démarche pour permettre plus de liens et de visibilité pour les entreprises et les partenaires.

**Les bénéficiaires.** Sont ciblées les personnes en difficulté d'insertion professionnelle. Dans le cadre de marchés un nombre d'heures de travail leur sont réservées. Elles effectuent ainsi des missions qui les remettent en situation d'emploi et favorisent leur parcours vers une insertion plus durable.

*Les clauses d'insertion sont très développées dans le domaine du bâtiment travaux publics et espaces verts mais peuvent s'appliquer à des secteurs d'activités plus diversifiés*



**La démarche.** Dès que le marché est supérieur à 90 000 € HT et que la prestation envisagée fait appel à de la main d'œuvre, le donneur d'ordre prévoit une clause d'insertion professionnelle. Dès la définition du besoin, il contacte le guichet unique.

**Une prestation clés en main.** Une fois retenue, l'entreprise contacte le guichet unique qui fait le relais avec les structures de mise à disposition, aide à la définition des profils de poste et valide les candidats. Sur notre territoire, les structures qui proposent ces services sont : l'Association Intermédiaire Niortaise, Ipso 2, A21, EIP1 et le CEIQ BTP.

\*Action cofinancée par le Conseil départemental au titre du Fonds Social Européen

**Pour cela, la collectivité s'appuie sur le recours aux heures d'insertion dans ses marchés publics.** Depuis bientôt trois ans Niort Agglo a créé un guichet clauses sociales qui optimise l'action publique, en faisant le lien entre commande publique, emploi et lutte contre les exclusions.

**Ce guichet unique territorial coordonne les actions des différents acteurs :**

donneurs d'ordres (maître d'ouvrage), entreprises soumissionnaires et structures d'insertion et à chaque étape du marché public.



→ **Le guichet constitue un appui auprès de chacune des parties prenantes :**

- Pour les donneurs d'ordre, il permet une efficacité accrue par une mutualisation des moyens et par le partage des évaluations
- Pour les entreprises, il offre une plus grande lisibilité et plus de réactivité, ainsi que la possibilité au travers d'un parcours d'insertion de favoriser des recrutements.
- Pour les personnes en difficulté d'insertion, il offre un accès à des parcours plus riches et plus construits, favorables à un retour durable à l'emploi

En 2022, l'activité du Guichet a été marquée par la crise économique qui a conduit certains maîtres d'ouvrage à reporter ou décaler une partie de leurs opérations. Dans le même temps, les difficultés d'approvisionnement, ainsi que l'augmentation des prix des matériaux ont entraîné des ralentissements sur les chantiers déjà commencés. Malgré ce contexte, l'activité du guichet s'est maintenue : **43 400 heures d'insertion ont été réalisées, soit l'équivalent de la création de 34 ETP (Equivalents Temps Plein).**

On constate ainsi une stabilité de l'activité du guichet sur le Niortais, alors que l'ensemble du département des Deux-Sèvres affiche une baisse de 27% du nombre d'heures. Les autres territoires ont en effet plus souffert du report de nombreux chantiers.

**Le guichet unique du niortais a plutôt bien résisté et représente en 2022, 60,7% des heures d'insertion réalisées sur le département.**

En 2020 : 40  
506 heures  
d'insertion  
réalisées  
Soit 25 ETP

### 5.3 Le soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS) et à l'Innovation Sociale

Considérant les ambitions de la feuille de route ESS et Innovation Sociale 2023-2026 et son appartenance aux différents acteurs du territoire, de nombreux acteurs de l'ESS sont mobilisés aux côtés de Niort Agglo pour faire vivre cette feuille de route en mettant en œuvre des actions pour le territoire.



Plusieurs initiatives engagées sur 2023 ont appelé à des collaborations et des coproductions entre la collectivité et les acteurs comme :



- L'organisation des premières rencontres d'affaires ESSPRESSO dans les locaux du Patronage Laïque occupé par la SCOP LES MATAPESTES le 31 janvier 2023, orchestrées avec la CRESS Nouvelle Aquitaine, l'occasion pour une trentaine de structures du territoire appartenant à l'Economie Sociale et Solidaire d'échanger entre elles, faire connaître leur activité ou leur projet et développer leur réseau.
- Le développement d'un parcours d'accompagnement "du Projet à l'Ideé", coorganisé avec l'association AFIPAR sur le premier semestre 2023, qui a réuni sur 4 journées, sur 3 communes rurales du territoire, une dizaine de porteurs de projets ruraux d'utilité sociale et environnementale.

- L'ouverture en octobre 2023 d'une nouvelle licence professionnelle "management d'une entreprise de l'ESS", déployée par les organismes de formation du territoire GRETA POITOU CHARENTES et le CNAM NOUVELLE AQUITAINE, permettant à une vingtaine d'étudiants en alternance de se former à la gestion d'une entreprise ESS.

## 5.4 Le soutien aux organismes de solidarité

### 5.4.1 Au titre de la politique de l'habitat

Afin de contribuer à la recherche de réponses adaptées aux besoins spécifiques, l'accompagnement socio-professionnel et l'insertion sociale des ménages en difficultés, un soutien financier (forfaitaire) communautaire est



octroyé annuellement aux trois structures associatives et/ou organismes de solidarité qui assurent la gestion et le fonctionnement de Résidences sociales sur le territoire :

- 27 000 € pour la Résidence sociale « Beausoleil » à Niort, gérée par l'antenne départementale des Restos du Cœur,
- 27 000 € pour la Résidence d'accueil de Champclairot à Niort, gérée par l'UDAF des Deux-Sèvres,
- 27 000 € pour la Maison Relais d'Aiffres, gérée par l'association L'Escale-Site La Colline.

### 5.4.2 Au titre du contrat de ville

Niort Agglo soutient depuis plusieurs années l'épicerie sociale et solidaire « Le Cabas Solidaire » en apportant une subvention de 7000 € par an à l'association SOLI'NIORT.



## 5.5 Le soutien aux communes : Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT)

Le PACT (Programme d'Appui Communautaire au Territoire) de troisième génération est un dispositif de soutien à l'investissement doté d'une enveloppe de 6 M€ pour la période 2022-2024.

L'ambition du PACT 3, voté lors du CA du 7 février 2022, est de soutenir l'action du bloc communal au profit du mieux vivre pour tous en déclinaison des projets et stratégies opérationnelles communautaires, dans le respect des initiatives et priorités communales. Le processus d'accompagnement (financier et technique) et de labellisation « PACT » permet de garantir la cohérence des programmes soutenus avec le Projet de Territoire.

Ce PACT s'organise selon 3 axes, notamment l'axe 2, « Transformation Ecologique et Energétique : Eclairage public, mobilités douces, récupération d'eau de pluie, végétalisation, énergie renouvelable ».

A noter sur les 25 dossiers déposés au titre du PACT 3 en 2023, 12 dossiers portent sur des enjeux de transformation écologique et énergétique :

- 4 opérations relèvent de la rénovation énergétique des bâtiments (Aiffres, Niort, St Martin de Bernegoue, St Maxire) ;
- 4 opérations concernent l'éclairage public et la pose de LED (Frontenay-Rohan-Rohan, La Rochénard, St Georges de Rex, St Rémy) ;



- 2 opérations proposent des opérations de désimperméabilisation et végétalisation d'espaces publics (Beauvoir-sur-Niort et Niort) ;
- La commune de Vallans a fait le choix de la mobilité électrique (achat d'un véhicule électrique) et d'un déserteur thermique.

**Le PACT soutient, au titre de cet axe 2, les opérations des communes entre 5% et 50% du montant total HT des travaux.**

## 6. NIORT AGGLO AGIT EN FAVEUR DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

### 6.1. Le soutien au développement économique local

#### 6.1.1. La ressourcerie



Niort Agglo est en prestation de services avec l'association « Bazar, etc. » pour la gestion de la ressourcerie du quartier de Goise « Bazar Solidaire ».

Alternative au circuit traditionnel de consommation, l'activité ressourcerie consiste à :

- Collecter les objets dont souhaitent se débarrasser les particuliers, les entreprises ou les collectivités, et qui peuvent être réutilisés du fait de la demande d'achat par d'autres « consommateurs ». **L'association collecte le flux réemploi en boutique de Goise et sur les déchèteries du Vallon d'Arty, de Souché (depuis décembre 2022) et d'Echiré où elle est présente à raison de deux jours par semaine ;**

- Valoriser ces objets en leur donnant une seconde vie, en les nettoyant, si nécessaire, en les réparant ou en détournant leur premier usage pour en faire un autre objet par la création ;
- Revendre ces objets redevenus produits de seconde main à prix solidaires.

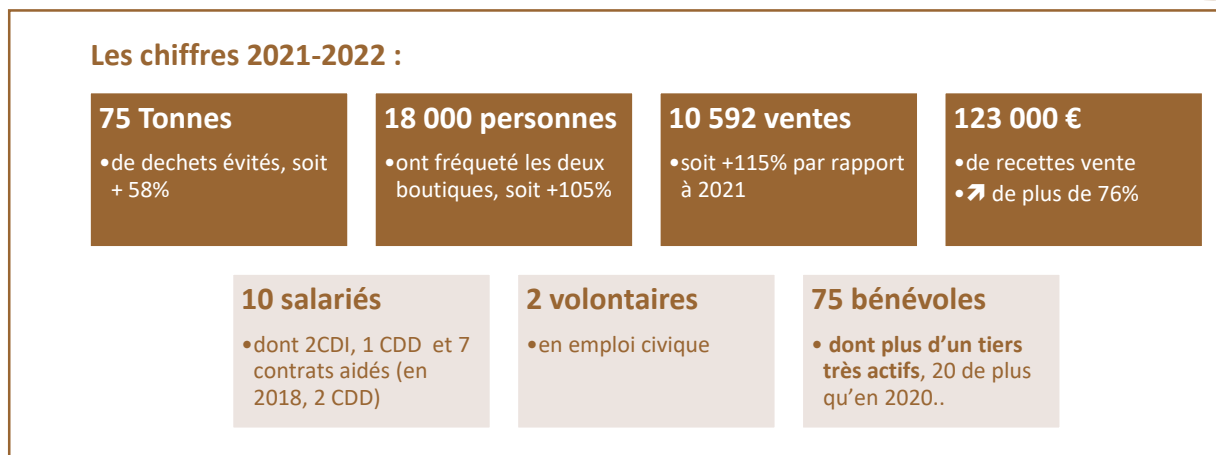
En investissant le champ de l'Économie Sociale et Solidaire, l'activité « réemploi » s'inscrit nécessairement dans une démarche d'intérêt général et d'utilité sociale. Cette activité permet, sur le territoire de Niort Agglo, de :

- Sensibiliser le public aux gestes écocitoyens de réduction des déchets ;
- Proposer aux consommateurs de pratiquer un achat responsable et solidaire ;
- Renforcer le lien social (mobilisation des talents et des compétences).

Depuis septembre 2022, en supplément de la première implantation au 111A rue de Goise à Niort, une seconde ressourcerie a été ouverte par « Bazar etc. », au 155 avenue de Nantes. Cette opportunité permet donc de mieux desservir le public.



En 2022, les résultats suivants sont très encourageants et dans l'ensemble le double de 2021 :



### 6.1.2. Le Repair Café ou atelier de la réparation

Ces ateliers éphémères regroupent des bénévoles -réparateurs qui réparent des objets du quotidien apportés par des visiteurs avec lesquels ils partagent leur savoir-faire, le tout dans une ambiance conviviale.

Outre le côté pratique, le Repair Café s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire et solidaire, créatrice de lien social sur le territoire.

En effet, il contribue à la préservation des ressources naturelles, à l'allongement de la durée de vie d'un produit, et à la lutte contre l'obsolescence programmée.

En 2023, 4 structures se sont engagées, soit deux de plus par rapport à 2022 :

- Le CSC de Souché ;
- Le CSC du Parc ;
- Le CSC de Part et d'Autre ;
- L'association YAKAFOCON (Echiré).

Depuis 2019, les résultats des Repair cafés sont les suivants :

- 60 ateliers « Repair Café » organisés ;
- 1 375 kg d'objets détournés vers le circuit de la réparation ;
- Un taux de réparation dépassant la moyenne (59%) ;
- Une valeur des objets réparés estimée à 23 783 € ;
- La mobilisation de 730 personnes (participants et réparateurs bénévoles).

### 6.1.3. Atelier Méca 2 Sèvre

Ce dispositif est soutenu dans le cadre du Pilier Emploi du Contrat de Ville et du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE). Reconnue comme l'un des



leviers majeurs à l'insertion sociale et professionnelle, la mobilité constitue un enjeu fort pour les personnes éloignées de l'emploi.

En 2022, une étude réalisée auprès des SIAE de six régions mettait en avant ces difficultés de mobilité rencontrées par les salariés, qu'ils soient originaires de milieu urbain, péri-urbain ou rural. Cette étude a également établi un lien entre mobilité et accès à l'emploi, à la santé et à la citoyenneté.

Ce constat implique la nécessité d'intervenir sur trois axes :

- Apporter des solutions de mobilité concrètes et immédiates telles que la location, le transport à la demande, ...
- Apporter de l'information et de la formation autour des apprentissages liés à la mobilité : repérage dans l'espace, utilisation des transports en commun, apprentissage du vélo, ...
- Proposer un accompagnement individualisé afin de définir avec les personnes des solutions de mobilité pérennes adaptées à la singularité de leur situation.

C'est ainsi que la plateforme mobilité des Ateliers Méca 2 Sèvres a vu le jour, soutenue par les partenaires institutionnels (CAN, Etat, CD79 et Région Nouvelle Aquitaine) qui ont mobilisé leurs cadres stratégiques et financiers pour soutenir sa création et son développement. Au fil des années et des besoins, l'offre de la plateforme mobilité s'est étoffée : réparation/entretien/chantier d'insertion, conseil en mobilité, auto-école sociale (code, permis, ateliers de gestion du stress, ...), location de véhicules, garage solidaire, vente de véhicules d'occasion et enfin, conseil mobilité.



### ➤ L'auto-école sociale

L'auto-école solidaire a été créée en partenariat avec l'Automobile Club 79, pour répondre à deux enjeux :

- Casser la spirale de « pas d'argent, pas de permis, pas de travail ; pas de permis, pas de travail, pas d'argent » ;
- Réduire le nombre d'abandons en cours d'apprentissage du code et de permis, faute de soutien et de méthodologie adaptée, malgré l'aide

financière du Département ou de la Région pour passer le permis de conduire.

L'objectif de l'auto-école solidaire des Ateliers Méca 2 Sèvres est de proposer un accès au permis facilité via un tarif accessible et un accompagnement renforcé afin de sécuriser et de soutenir les personnes en apprentissage.

### **Les chiffres clés de l'auto-école sociale en 2022 :**

- 120 personnes orientées ont eu une proposition d'évaluation des compétences préalables au code de la route. Parmi elles, 92 personnes ont validé l'évaluation des compétences. Les difficultés liées à la langue, à la lecture expliquent les évaluations non validées. Parmi ces 92 personnes, 69 ont validé les compétences de base préalables à la conduite. Ces évaluations permettent d'éviter de mettre en échec par la suite des personnes lors de l'apprentissage du code.
- 62 personnes sont entrées ensuite de manière effective au sein de l'auto-école sociale. Parmi elles, 45 ont obtenu leur code et 29 ont obtenu leur permis.

Ces résultats sont obtenus grâce :

- A l'accompagnement réalisé tout au long du parcours de la personne qui permet d'éviter le découragement des bénéficiaires, de lever les freins périphériques et ainsi de maintenir les personnes dans une dynamique d'apprentissage.
- A l'accompagnement administratif qui facilite l'ensemble des démarches.
- Aux séances de sophrologie visant à diminuer le stress à l'approche des examens
- A une meilleure adhésion avec le changement de créneaux horaires et de contenu
- A une diminution du temps d'attente (passé de 6 à 4 mois), ce qui participe à un faible taux d'abandon
- Aux leçons de conduite supervisée par des bénévoles pour 227 heures (soit 9 534 euros d'économie pour les élèves).
- Aux ateliers « d'auto-tuto » et de préparation à l'Attestation de Sécurité Routière (ASR).

### **Les nouveaux axes développés :**

Lors de la Semaine Européenne de la Mobilité, deux ateliers ouverts au grand public ont été proposés, à titre gracieux :

- « Sécuriser ses déplacements en trottinette et vélo électrique » pour prévenir les risques, rappeler les règles et essayer ces moyens de déplacement en partenariat avec la Direction des Transports de la CAN et la Préfecture
- « Conduite préventive » pour prévenir les risques liés à l'alcool et apprendre à donner l'alerte lors d'un accident.

### 6.1.4. La valorisation des déchets verts en agriculture

La gestion des déchets verts représente une préoccupation pour Niort Agglo. En effet, les tonnages arrivant sur la plate-forme de déchets verts sont très conséquents.

*Valorisation des broyats de déchets verts en agriculture = 7000 T/an = ↗ % matière organique des sols*

Pour éviter le « tout compostage », Niort Agglo s’est rapprochée en 2017 de la Chambre d’agriculture et d’exploitants agricoles pour valoriser un broyat frais criblé. Ce produit, conforme à la norme, permet d’entretenir, dans le cadre d’un échange gagnant – gagnant, le taux de matière organique des sols et sa séquestration du carbone.

Cette initiative répond à l’action « Valorisation des déchets verts en agriculture » du PCAET.

Année	Tonnage valorisé
2018	4 461
2019	6 702
2020	8 438
2021	8 029
2022	6 902

En 2022, 10 agriculteurs ont profité de ce produit.

## 6.2. Le développement du tourisme fluvial

Embarquement immédiat pour un tourisme « Nature, itinérance et savoir-faire » : Niort, le Marais poitevin et une multitude de communes riches en patrimoine historique, culturel et gourmand constituent autant d’attraits à faire connaître en maillant le territoire d’itinéraires trail, cyclo ou encore par voie d’eau.



En 2023, c'est la Sèvre, remise en navigabilité au travers d'un programme d'aménagement de pontons et haltes-escapes avec l'IIBSN, qui pourra être parcourue notamment avec deux bateaux habitables à propulsion électrique développés par le PNR, avec le concours technique et financier de Niort Agglo. Autant de projets qui se réalisent avec l'Office de Tourisme Niort Marais poitevin Vallée de la Sèvre niortaise dans le cadre du Schéma de Développement Touristique 2021-2026 de Niort Agglo.



### 6.2.1. La Maison du beurre à Echiré

Dans le cadre de sa compétence Développement Economique, la Communauté d'Agglomération du Niortais a en charge le développement des filières phares de son territoire et également l'immobilier professionnel.



Parmi les filières importantes du territoire, l'agriculture et l'agro-alimentaire ont une place prépondérante. Le territoire de la CAN est aujourd'hui composé à plus de 70% d'espace agricole et compte sur son territoire des fleurons tels que la Coopérative Sèvre et Belle, exploitant la marque Beurre d'Echiré et le site de transformation du même nom basé à Echiré.

Afin d'accompagner la coopérative dans son développement et de permettre au territoire de rayonner à travers cette marque connue internationalement, la CAN et la Coopérative Sèvre et Belle ont souhaité élaborer ensemble une boutique dédiée à la marque dans un immeuble jouxtant le site de production, situé 66, place de l'Eglise à Echiré.



## PARTIE 2

# LE DEVELOPPEMENT DURABLE AU COEUR DU FONCTIONNEMENT ET DE L'ORGANISATION DE NIORT AGGLO

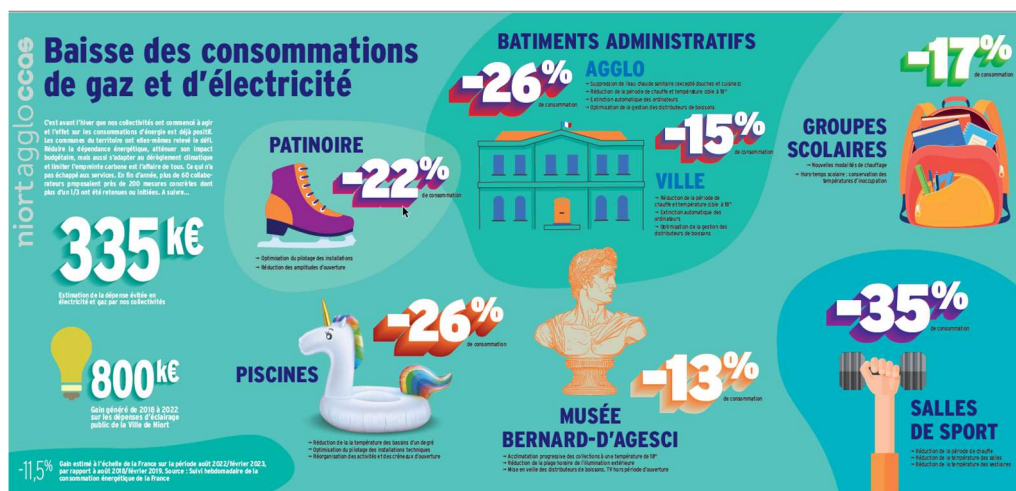


# 1. MOBILISATION DES AGENTS ET DES SERVICES AUTOUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

## 1.1. Le plan de sobriété de la CAN

À l'automne 2022, la crise énergétique a généré hausse des prix et risque de pénurie. Elle constitue un sujet de préoccupation majeure, aussi bien sociale, économique qu'écologique. Dans ce contexte et conformément à leurs orientations stratégiques, la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Niort ont amplifié leur engagement dans une trajectoire de sobriété énergétique.

Une démarche commune CAN et Ville de Niort a été mise en place en octobre 2022. Elle a mobilisé directions-métiers et experts en énergie, patrimoine et ressources et a abouti à la déclinaison de multiples mesures de sobriété énergétique.



Les consommations de gaz et électricité ont été comptabilisées sur les périodes suivantes : d'octobre 2022 à février 2023 pour Niort Agglo. Puis, elles ont été comparées à celles de l'année précédente sur la même période et ramenées à des conditions climatiques équivalentes. Le gain de consommation constaté a été valorisé aux tarifs actuels du gaz et de l'électricité, de façon à estimer le coût que nous avons évité par la mise en place des mesures.

Cette expertise a permis de quantifier l'impact réel des mesures validées au travers de fiches de suivi et d'accompagner les collègues pour pérenniser, améliorer les mesures et envisager l'hiver prochain

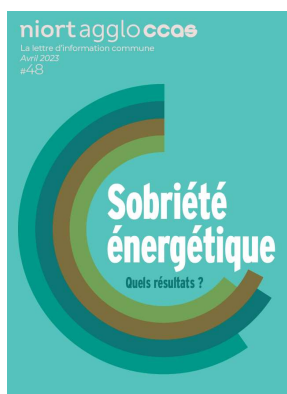
Au global, Ville et Agglo ont économisé près de 335 000 euros sur les factures de gaz et d'électricité, grâce aux différentes mesures mises en œuvre dans les directions et services.

D'octobre 2022 à avril 2023, ont été mis en œuvre, pour l'essentiel, trois types de mesures :

- ◆ Des mesures d'économie de chauffage (réduction des consignes de température et de la plage calendaire de chauffage des bâtiments et équipements, diminution de la température des bassins aquatiques, suppression de l'eau chaude sanitaire hors douches et cuisines, ...);
- ◆ Des mesures spécifiques d'adaptation de l'activité relative aux équipements les plus consommateurs (réduction des périodes d'ouverture de la patinoire, des piscines, réorganisation de l'activité bébés nageurs, ...);
- ◆ Des mesures d'optimisation énergétique du pilotage des installations techniques (équipements sportifs, musée, ...).

Courant avril 2023, le retour des conditions climatiques printanières a permis de suspendre l'essentiel des mesures des deux premiers types. Aussi, l'optimisation énergétique du pilotage des installations techniques a été poursuivie.

Les consommations énergétiques des équipements sont analysées sur la période de mise en œuvre des mesures de sobriété. Globalement, sur les deux structures CAN et Ville de Niort, la baisse de consommation est estimée à 4,2 GWh pour les sites les plus consommateurs, soit 20% de la consommation prise en référence.



Durant l'été, des mesures ont été mises en œuvre, concourant à la sobriété énergétique :

- Réorganisation estivale des piscines ;
- Limitation du seuil de déclenchement et fonctionnement des climatisations ;
- Mise en pratique et premiers résultats attendus des modalités d'écoconduite sur la collecte des déchets ménagers (et poursuite en septembre de la formation des derniers agents).

Dès la fin de l'été, des groupes de travail thématiques ont été réunis pour un bilan spécifique à leur champ d'activité, et la détermination d'orientations à proposer pour la période d'octobre 2023 à avril 2024, au sein des deux structures Ville et CAN, en matière de sobriété énergétique.

## 2. INTEGRATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE FONCTIONNEMENT DE NIORT AGGLO

### 2.1. Les pratiques des directions

#### L'exemple des musées

Les produits proposés en boutique sont pour la plupart issus de circuits courts, l'impression des tickets de caisse est réalisée uniquement à la demande.

Le service des musées optimise ses achats du matériel pour les ateliers pédagogiques et réutilise du matériel re-valorisable. Il recycle des éléments de scénographie (vitrines données aux communes), anciennes revues et catalogues et optimise ses impressions.

#### L'exemple des achats de fournitures

Dans le cadre du nouveau marché de fournitures administratives exécutoire au 1er janvier 2024, les critères « développement durable » seront renforcés : valorisation du nombre d'articles avec label ou certification développement durable, nombre d'articles dits AGECE (en conformité avec la loi Anti-gaspillage pour une Economie Circulaire), conditions de livraison et conditionnement des fournitures.

#### Le recyclage des crayons usagés

Le siège social de Niort Agglo est désigné comme point de collecte pour le compte des crayons usagés des communes et de la CAN.

Tous les ans, ce sont ainsi près de 20 kg qui sont valorisés sur le plan énergétique ou matière. Les points générés par le dispositif Terracycles permettent de flécher une aide financière à la charge de Terracycles, aide qui est mise à profit de l'association « Le rire à l'hôpital », en faveur des enfants malades.

### 2.2. L'engagement dans une démarche numérique responsable

A la Direction des Systèmes d'information, des actions en rapport avec le numérique responsable ont été débutées en 2023 :

- Mieux connaître son système d'information (inventaire le plus complet et précis possible) ;
- Evaluer son système d'information tous les ans (mesure d'impact environnemental sur les actions mises en place) ;



- Réemployer le matériel en donnant les équipements.
- Ces trois actions sont actuellement en cours.

A propos des moyens d'impression, la DSI travaille sur un outil décisionnel et la génération automatique tous les 6 mois d'un rapport d'activité par direction, avec comparatif d'un semestre à l'autre. L'objectif fixé consiste à réduire de 20% les impressions couleur et de diminuer les impressions en général.

Sur ce dernier point, le télétravail a permis de diminuer le nombre d'impressions.

### 2.3. Le télétravail institutionnel

2022 a été l'année de passage à une pratique de télétravail institutionnalisé. En 2023, le suivi du télétravail institutionnalisé a permis de mettre en évidence les éléments suivants :

- ✓ Sur 814 agents que compte la CAN, 229 agents sont demandeurs de télétravail, soit 28% des agents ;
- ✓ 46% des demandes portent sur 1 jour de télétravail, 45% sur deux jours ;
- ✓ En moyenne, le nombre de journées télétravaillées par agent télétravailleur est de 1,4 jours par semaine ;
- ✓ 44% des journées télétravaillées se répartissent entre les vendredi et les lundi, 56% sur les trois autres jours de la semaine.

Au global, les données 2023 donnent en jours :

Bilan 2023 Télétravail institutionnel	Nombre d'agents en télétravail	Nombre de jours en télétravail	Nombre de 1/2 journées en télétravail
1er janvier au 31 juillet 2023	200	3 256	1 199

Sachant qu'un déplacement domicile – travail, suite à enquête interne, est de l'ordre de 8 km par agent et par jour, le nombre de kilomètres évités grâce au télétravail en 2023 est estimé à 41 000 km.

La voiture représentant près de 88% des déplacements domicile travail à la CAN, on peut ainsi caractériser que le télétravail institutionnel permet de réduire les émissions de la CAN de **l'ordre de 4 tonnes de GES en 2023.**



## 2.4. Le renouvellement des véhicules de service

Les collectivités territoriales, lorsqu'elles gèrent un parc de plus de 20 véhicules de moins de 3,5 T, ont des objectifs de verdissement des flottes précisés par la loi de Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), la loi d'orientation des mobilités (LOM), ainsi que la loi Climat et résilience.

Actuellement, une collectivité doit prévoir une proportion minimale de 30% de véhicules à faibles émissions (CO2 inf. à 50g/km) dans le cadre du renouvellement annuel.

En 2022, Niort agglomération a commandé 16 véhicules dont 6 en motorisation électrique soit 37.5 % de véhicules à faibles émissions et 5 vélos à assistance électrique.

### Evolution du type d'énergie des véhicules de moins de 3.5T :

Carte grise/Type d'énergie (P.3)	Au 1er Janvier 2021		Au 1er Janvier 2022		Au 1er Janvier 2023	
	Nb de véhicules	% de véhicules	Nb de véhicules	% de véhicules	Nb de véhicules	% de véhicules
Bicarburant essence-GNV (EN)	1	0,67%	0	0,00%	0	0,00%
Bicarburant essence-GPL (EG)	12	8,05%	12	8,05%	12	8,05%
Electricité (EL)	12	8,05%	13	8,72%	13	8,72%
Essence (ES)	19	12,75%	22	14,77%	22	14,77%
Essence-électricité - hybride rechargeable (EE)	0	0,00%	0	0,00%	1	0,67%
Essence-électricité - hybride non recharge (EH)	8	5,37%	8	5,37%	8	5,37%
Gazole (GO)	94	63,09%	94	63,09%	94	63,09%
Total général	146	100,00%	149	100,00%	150	100,00%



### L'évolution du parc des vélos professionnels :

Les nouveaux vélos ont intégré les pools en décembre 2022 donc à partir du 1er Janvier 2023, des relevés sur les vélos ont été effectués :

Période	Km parcourus en vélo professionnel
1er Janvier au 31 Août 2023	1360

Ce nouvel indicateur pourra être suivi au sein du présent rapport, pour observer plus finement son évolution.

## 2.5. La formation à l'écoconduite

Une action de formation a été calibrée en ciblant la direction PREVALEC, et plus particulièrement le service de collecte des déchets au travers des bennes à ordures ménagères.

En effet, cette activité, forte d'une trentaine de poids lourds, consomme près de 400 000 litres de carburant par an, pour sillonner le territoire de Niort Agglo toutes les semaines.

L'action de formation s'est découpée selon deux axes :

- La sensibilisation des conducteurs de Bennes à Ordures Ménagères ;
- La formation de l'équipe managériale du service collecte pour accompagner la démarche d'amélioration continue dans la durée.

Les formations ont débuté le 31 mars 2023. A ce jour, 26 conducteurs de BOM ont déjà réalisé ce stage, soit la moitié des chauffeurs. Les 6 encadrants du service collecte ont également réalisé la formation en avril 2023.

Il est envisagé, pour 2024, d'étendre ce dispositif aux autres conducteurs PL de la collectivité (PREVALEC service traitement, direction patrimoine, direction assainissement, ...) pour diffuser au mieux les bonnes pratiques.

## 2.6. Le challenge de la mobilité

Du 5 au 18 juin dernier, 20 établissements se sont inscrits au challenge de la mobilité et 287 salariés (soit un taux moyen de 4.55 %) ont utilisé un mode de placement alternatif à la voiture individuelle pour venir travailler.

Au total 1670 trajets ont été réalisés dont 24,49 % en report modal, 51 908 km ont été parcourus dont 12 886 km en report modal. Cet événement a permis, outre la sensibilisation à la mobilité décarbonée, d'éviter l'émission 8 tonnes d'équivalent CO2.



## 2.7. Les achats responsables et durables

Pour Niort Agglo, le SPASER (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables) est obligatoire dans le sens où les dépenses annuelles de la commande publique s'élèvent à plus de 50 millions d'euros.

Niort Agglo et la ville de Niort se sont engagés dans une démarche d'achat public responsable avec, depuis mi 2022, la construction du SPASER. Celui-ci va

fixer, en amont des achats, les orientations des élus en matière d'achat responsable et durable.



### Les étapes réalisées et en cours :

- ◆ **27 juin 2022** : Séminaire des acheteurs Niort Agglo et Ville de Niort sur l'achat durable et responsable – 70 participants, plus de 300 apports utilisés pour construire les objectifs et actions du futur SPASER ;
- ◆ **Septembre 2022 – janvier 2023** : Rapprochement des objectifs et actions envisagés avec les orientations politiques des autres documents porteurs sur le territoire (PCAET, Guichet unique insertion, Niort durable, feuille de route ESS, Plan Climat et énergie...) ;
- ◆ **Mars 2023** : Rencontre avec les élus des 2 commissions d'appels d'offres pour connaître leurs attentes en termes d'achats durables et les intégrer au SPASER ;
- ◆ **Juin 2023** : Présentation des axes du SPASER, des objectifs et actions proposées aux directions de Niort Agglo et Ville de Niort ;
- ◆ **Juillet- octobre 2023** : Groupe de travail avec les directions sur le contenu des fiches actions du SPASER.

### Les étapes à venir :

- ✓ **Octobre-Novembre 2023** : Présentation du SPASER pour validation à la direction générale et aux élus des 2 collectivités pour vote aux 2 assemblées délibérantes ;
- ✓ **Décembre 2023** : Publication du SPASER ;
- ✓ **Janvier 2024** : Début du travail sur les actions à réaliser en 2024, avec planification des actions de 2024 à 2027.

PARTIE 3

GOUVERNANCE MISE EN  
ŒUVRE AUTOUR DU  
DEVELOPPEMENT DURABLE



## 1. LE TRAVAIL EN RESEAU AVEC LES COMMUNES

### 1.1. Le Réseau DD des communes

Créé en 2014, le Réseau Développement durable des communes vise à construire une relation de proximité avec les quarante communes de l'agglomération en apportant information, conseil, expertise, ..., sur les sujets de développement durable intéressants les communes. Il est composé d'un élu référent, pour chaque commune, sur différents sujets (énergies renouvelables, maîtrise de la consommation énergétique, et développement durable au sens large).

#### Les travaux 2023 du Réseau DD des communes

Les travaux du Réseau Développement durable des communes se sont poursuivis en 2023.

En janvier, le Centre national de la propriété forestière (CNPF) a présenté aux élus du Réseau la forêt sur le territoire de Niort Agglo, ainsi que le Label Bas carbone, de manière à réaliser de la compensation carbone.

En avril, la Direction Cohésion et insertion sociale de Niort Agglo est intervenue auprès des élus pour présenter le Guichet unique des clauses d'insertion dans les marchés publics.

En octobre, le Département a présenté les enjeux du Contrat de développement territorial autour de la chaleur renouvelable, puis un zoom sur les zones d'accélération des énergies renouvelables a été organisé au profit des communes.

### 1.2. La Semaine du Développement Durable 2023 : les projets des communes

La Semaine européenne du Développement Durable constitue un événement emblématique, sur le plan national mais également régional et local. Elle représente l'occasion pour les collectivités territoriales de sensibiliser la société civile : citoyens, entreprises, associations aux différents enjeux du développement durable (protection des ressources naturelles, renforcement de la cohésion sociale, lutte contre le changement climatique, ...). Elle répond ainsi aux 17 Objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030.





En 2023, 10 communes ont  
participé dans le cadre de  
l'appel à projet lancé par  
Niort Agglo

Depuis 2015, en lien avec le Réseau de Développement Durable des communes, **Niort Agglo lance un appel à projets en direction des communes pour soutenir l'organisation d'événements et les initiatives communales.** Forte des éditions précédentes, Niort Agglo a renouvelé l'opération en lançant un nouvel appel à projets pour « La Semaine européenne du Développement Durable » édition 2023.

En 2023, plusieurs communes sont lauréates de l'appel à projets :

- Beauvoir sur Niort ;
- Coulon / Magné ;
- Echiré / Saint-Gelais / Saint-Maxire ;
- La Rochénard ;
- Le Bourdet / Prin-Deyrançon ;
- Saint-Symphorien.

La protection de la biodiversité, la réduction des déchets, la sobriété énergétique ainsi que la production d'énergies renouvelables étaient une nouvelles fois au centre des animations communales.

## 2. LE TRAVAIL EN RESEAU AVEC LES PARTENAIRES SOCIO-ECONOMIQUES DU TERRITOIRE

### 2.1. Le Comité Partenarial

Créé en 2011 et coanimé par la Ville de Niort et Niort Agglo, le Comité Partenarial (désigné COPART) permet de réunir les principaux acteurs socio-économiques (associations, entreprises, institutions publiques) implantés sur le Niortais et sensibilisés aux problématiques du développement durable.

Les réunions semestrielles en plénière permettent de faire le point sur le fonctionnement des groupes de travail, ainsi que des perspectives de travaux à engager. Plusieurs groupes de travail animent les échanges, au premier rang desquels les groupes de travail Mobilité ou Energies.

En raison de la crise sanitaire et à la demande de différents partenaires, le COPART s'est peu réuni ces derniers temps. A ce jour, une nouvelle gouvernance doit être mise en œuvre, pour entraîner une nouvelle dynamique.

### 3. LA MOBILISATION DES CITOYENS

#### 3.1. Les actions de sensibilisation dans le cadre de l'accompagnement à la rénovation énergétique

En 2023, des sessions de sensibilisation ont été organisées en direction des habitants pour inciter à la rénovation énergétique avec comme actions phares, préparées en collaboration avec les communes volontaires :

- **Les campagnes thermographiques** : sensibilisation à la thermographie et à la rénovation énergétique mais aussi un rappel de nos compétences aux élus des communes qui deviennent un relais auprès des habitants qui auraient besoin de conseils et/ou d'accompagnement.



Deux formats d'animation ont été proposés aux communes en janvier et février 2023 :

- o Balades thermographiques : déambulation collective dans les rues avec la caméra puis explications lors d'un moment convivial en salle
- o Clichés personnalisés : cliché thermographique de la maison réalisé en amont d'un moment convivial qui permet d'apporter explications et compléments d'information.

- **Les Apéros Rénos** : sensibilisation à la rénovation énergétique de manière ludique par le jeu (monopoly, trivial poursuit, ...) lors d'une soirée conviviale.



### 3.2. Le soutien aux actions de sensibilisation dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Au printemps 2023, Niort Agglo a proposé des animations autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire à l'occasion de plusieurs événements : Natur'Aiffres en mars, Un dimanche à la ferme en mai à Saint-Hilaire-la-Palud, et lors des Marchés de Producteurs de Pays d'Echiré et Epannes en juin. Et rendez-vous en novembre pour l'incontournable salon Capr'Inov à Niort.

